

Les inégalités: note conceptuelle

Mars 2020



Table des matières

Introduction

Pourquoi une note *conceptuelle* d'Enabel sur les inégalités ?.....v

Que faut-il *espérer* de cette note conceptuelle sur les inégalités ?x

1. En quête d'une définition et de ses implications : inégalité, inégalités ou iniquité ?	1
1.1. Le processus fait partie intégrante de l'iniquité.....	3
Les inégalités en termes d'opportunités (chances), résultats et processus, et la valeur ajoutée de l'approche par les capacités.....	3
L'approche par les capacités attire l'attention sur l'interaction dynamique entre les éléments structurels et l'agentivité	4
Les limites de l'agentivité des personnes démunies	5
1.2. Le pouvoir est un élément central du processus qui génère l'iniquité, la monopolisation du pouvoir étant un mécanisme clé de ce processus	7
Le pouvoir en tant que mécanisme générateur d'iniquité.....	7
Monopolisation du pouvoir en tant que mécanisme générateur d'iniquité	7
L'« effet Matthieu », un effet amplifiant les inégalités existantes	9
1.3. L'iniquité a essentiellement trait aux personnes, pas aux caractéristiques uniquement.....	10
L'iniquité concerne les personnes et est sociale.....	10
L'approche focalisée sur l'inégalité économique : mises en garde et mérites	10
1.4. L'iniquité étant générée par les personnes, il peut dès lors aussi y être remédié	12
L'iniquité peut être modifiée.....	12
Distribution équitable des opportunités, du processus, des résultats ou de tous ces éléments ?	13
Redistribution, distribution et prédistribution.....	14
Politiques de redistribution et de prédistribution	14
Législation, mise en œuvre et plaintes.....	15
Gouvernance centrale et décentralisée	16
Universalisme et ciblage.....	16

1.5. Les inégalités sont systématiques : elles ne se produisent pas seulement de façon occasionnelle	18
Les schémas d'inégalités ne sont pas aléatoires : ils sont plutôt structurels, mais pas nécessairement intentionnels	18
L'intersectionnalité, une caractéristique de l'inégalité structurée	19
Le temps et l'espace structurent les différences et les inégalités	20
Des vies liées qui structurent les différences et les inégalités	20
1.6. La lutte contre les inégalités nécessite une action systémique en termes de domaines et de secteurs de la vie, avec un suivi à long terme	21
La nécessité d'une action systémique dans divers domaines de la vie assortie d'un suivi	21
La nécessité d'une action systémique au sein d'un secteur ou d'un domaine de développement	23
1.7. Le consensus sur ce que l'équité implique se base sur le cadre de protection des droits humains	25
1.8. Conclusion : réduire les inégalités, viser l'équité	28
2. Inégalité et réduction de la pauvreté.....	30
Inégalité et réduction de la pauvreté, deux objectifs importants	30
Inégalité ou réduction de la pauvreté : à quoi accorder la priorité ?	30
Quid du concept de « Ne laisser personne de côté » ?	32
3. Enabel, l'Agenda 2030, l'équité, les droits humains et les capacités.....	33
4. Enabel : du concept à une traduction stratégique induisant l'action	35
L'éducation et les services de santé	35
Redistribution à travers des mécanismes de protection sociale	36
Opportunités commerciales durables et création d'emplois décents	36
Eau potable et approvisionnement en énergie (électricité) pour les pauvres	37
Prise en compte des facteurs de conversion : Droits en matière de santé sexuelle et planification familiale	37
Réduire la fracture numérique	37
5. Glossaire.....	38

Pourquoi une note *conceptuelle* d'Enabel sur les inégalités ?

« *Nothing as practical as a good theory* »¹

Nous pouvons distinguer quatre raisons pour réitérer cette assertion de longue date.

Fondement ①

Si nous voulons prendre des mesures notables face aux inégalités, nous aurons au minimum besoin d'un langage et d'une vision communs.

Qu'est-ce que l'inégalité, et est-elle toujours plurielle ? Ou devrions-nous parler d'iniquité ? Pourquoi est-il extrêmement important de réduire les inégalités ? Se concentrer sur la pauvreté ne suffisait-il pas ? Quel genre d'égalité ambitionnons-nous, une égalité des chances ou des résultats ? N'avons-nous pas oublié l'égalité de processus ? Suffit-il d'analyser les inégalités économiques pour comprendre les inégalités, et inégalités de revenus riment-elles avec inégalités économiques ?

Des réponses à ces questions (et bien d'autres encore) ont été apportées par toutes sortes d'universitaires : « les disciplines qui ont contribué à une compréhension holistique des inégalités incluent la sociologie, l'histoire, la politique, l'économie, la santé, la littérature, les statistiques, la philosophie morale et la psychologie ; et il y a fort à parier que cette liste exceptionnellement étendue n'est pas exhaustive »². Quant aux décideur·euses politiques, il·elles ont également utilisé les inégalités de diverses manières. Il n'est donc pas surprenant que la diversité de points de vue sur les inégalités se traduise par des définitions et des opinions divergentes. Un universitaire contemporain affirme même que « peu d'idéaux ont été plus largement discutés, quoique moins bien compris, que l'idéal de l'égalité »³.

¹ Un truisme de longue date, remontant déjà à Kurt Lewin en 1952 :

Lewin K (1952) *Field theory in social science: selected theoretical papers*. Londres : Tavistock.

Weiss C (1995) [Nothing as practical as a good theory: exploring theory-based evaluation in complex community initiatives for children and families](#). In: J Connell, A Kubish, L Schorr & C Weiss (eds) *New approaches to evaluating community initiatives*. Washington DC: Aspen Institute.

Pawson R (2003) [Nothing as practical as a good theory](#). *Evaluation* 9(4): 471-490.

² Shifa M & Ranchhod V (2019) [Handbook on inequality measurement for country studies](#).

Cape Town: University of Cape Town, African Centre of Excellence for Inequality Research.

³ Temkin L (2001) [Inequality: a complex, individualistic, and comparative notion](#). *Philosophical Issues* 11(1): 327-353.

Fondement ②

Si réduire les inégalités est une tâche essentielle pour l'humanité, elle n'en est pas facile pour autant. Réduire les inégalités nécessite une action décisive et coordonnée.

Alors qu'une note conceptuelle théorique n'aura que des effets indirects sur la réduction des inégalités, c'est néanmoins une condition *sine qua non* d'une meilleure compréhension et partant d'une action plus efficace.

Depuis l'adoption du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) – avec son principe fondamental de [Ne laisser personne de côté](#) et l'inclusion de l'Objectif 10 [Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre](#) –, la recherche de l'égalité s'est forgée une place de moteur de changement pour le développement, le bien-être et la survie. L'Agenda 2030 ne peut devenir réalité sans réduction des inégalités. Comme l'a déclaré le [Secrétaire général des Nations Unies](#) : « La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des Objectifs de développement durable passent par l'élimination de toutes les formes de discrimination, la réduction des inégalités économiques qui portent atteinte aux droits de la personne et la promotion de l'autonomisation et de l'inclusion des personnes les plus défavorisées ».

Le chemin à parcourir demeure cependant long et éprouvant. Un [rapport de mise en œuvre datant de 2018](#) du Comité des Nations Unies des politiques de développement a défini les inégalités comme « le cœur de la résistance au changement ». Le [rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies pour 2019](#) a fourni plus de détails : « Les inégalités au sein des nations et entre elles continuent d'être une préoccupation majeure en dépit des progrès et des efforts visant à réduire les disparités en termes de chances, de revenus et de pouvoir. L'inégalité de revenus continue de progresser dans de nombreuses régions du globe, alors même que les 40 % de la population les plus pauvres dans de nombreux pays ont connu des taux de croissance positifs. Il faudra mettre davantage l'accent sur la réduction des inégalités de revenus ainsi que sur celles fondées sur d'autres facteurs ». Le [Rapport social mondial](#) de cette année confirme que les inégalités ne cessent de se creuser et identifie quatre mégatendances connexes : l'innovation technologique, le changement climatique, l'urbanisation et les migrations. Le rapport conclut : « Exploiter ces mégatendances pour encourager un monde plus équitable et durable, ou leur permettre d'exacerber les disparités et les divisions, tout cela conditionnera grandement la forme prise par notre avenir commun ».

Les relations entre l'inégalité et la croissance ont également été analysées plus en détail ces dernières décennies, ce qui a changé la façon dont les expert·es envisagent aujourd'hui l'association entre ces deux phénomènes. Cela a permis de remettre enfin en question la théorie longtemps admise selon laquelle la réduction des inégalités est intrinsèquement en contradiction avec l'efficacité économique⁴, et qu'il faut maintenir au moins un certain niveau d'inégalité pour favoriser la croissance. En 2011, [Ostry et Berg](#) ont été en mesure de révéler deux liens de causalité négligés, et ce, tant dans les économies avancées que celles en développement : (1) les inégalités mettent la croissance en péril, par exemple en amplifiant le risque de crise ou en rendant difficile pour les pauvres d'investir dans l'éducation, (2) la répartition équitable des revenus est ce qui permet à un pays de pérenniser sa croissance dans le temps⁵. Trois ans plus tard, [Ostry, Berg et Tsangarides](#) ont pu y ajouter un autre constat important : la redistribution (une mesure clé pour réduire les inégalités, mais longtemps considérée comme un coupable de l'absence de progrès économiques) est généralement bénéfique à

⁴ Comme le postule Arthur Okun dans son ouvrage de 1975 intitulé « *Equality and efficiency: the big trade off* ». Vous en trouverez un résumé en cliquant sur le lien suivant :

[https://assets.aspeninstitute.org/content/uploads/files/content/docs/OKUN_EQUALITY_AND EFFICIENCY_\(AS08\).PDF](https://assets.aspeninstitute.org/content/uploads/files/content/docs/OKUN_EQUALITY_AND EFFICIENCY_(AS08).PDF)

⁵ Il en résulte ce que l'on appelle une plus longue « période de croissance ». Cette association est solide, même après avoir tenu compte des chocs extérieurs, du revenu initial, de la qualité des institutions, de l'ouverture au commerce et de la stabilité macroéconomique.

la croissance. Ainsi, au-delà des valeurs humanitaires et des raisons éthiques, nous pouvons à présent aussi invoquer des arguments de l'économie du bien-être pour réduire les inégalités.

Fondement ③

En tant qu'agence nationale de développement et agence de développement travaillant pour l'UE et d'autres parties, Enabel a un mandat clair pour lutter contre les inégalités ; cependant, il lui manque toujours une pierre angulaire conceptuelle claire et complète pour éclairer son action.

En réponse à l'Agenda 2030, l'Union européenne s'est engagée, en 2017, en faveur d'un [Nouveau consensus européen pour le développement](#), qui inclut explicitement l'intégration de la réduction des inégalités dans la coopération au développement, « sans distinction liée au lieu de résidence, à l'appartenance ethnique, au sexe, à l'âge, à un handicap, à la religion ou aux convictions, à l'orientation sexuelle ou l'identité genre, au statut de migrant ou à d'autres facteurs ». La [Commission européenne](#) (CE) a reconnu que « des niveaux élevés d'inégalités constituent un obstacle à tous les aspects du développement durable et à l'atteinte des objectifs cités dans l'Agenda 2030. Ils entravent la croissance économique durable, freinent l'éradication de la pauvreté et menacent la démocratie, la stabilité et la cohésion sociale ainsi que d'autres résultats sociaux. Ils sont de même susceptibles d'entraîner une dégradation de l'environnement qui, à son tour, affecte principalement les pauvres et les autres groupes vulnérables ».

En 2019, [la lutte contre les inégalités](#) (« construire un monde qui ne laisse personne de côté ») est devenue le thème central des Journées européennes du développement. La Commission européenne a également présenté le document de travail de ses services intitulé [Mise en œuvre du nouveau consensus européen pour le développement](#), dont le principal objectif est « d'analyser les possibilités de mieux intégrer la réduction des inégalités dans la coopération au développement de l'UE ». Le [Conseil](#) a accueilli favorablement ce document et demandé à son tour à ses États membres « de renforcer leurs outils et leurs approches afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre les inégalités et d'intégrer la réduction des inégalités dans leur coopération au développement ». Un document d'orientation pour les propositions politiques ainsi qu'un projet d'outil de diagnostic pour les pays ont été produits⁶, mais sans qu'une base conceptuelle cohérente soit mise à l'épreuve et acceptée⁷.

⁶ Le premier est un produit du Research Facility on Inequalities, délégué par la CE à l'AFD : David A (2019) [Réduire les inégalités. Propositions d'agenda pour la coopération internationale](#). Paris, Agence française de développement.

Le second est l'outil de diagnostic des inégalités créé par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit allemande (GIZ), rédigé de manière indépendante et toujours inachevé à ce jour.

⁷ En fait, tant le document d'orientation de l'AFD que le projet de diagnostic de la GIZ font référence, pour des questions conceptuelles, à :

Klasen S, Scholl N, Lahoti R, Ochmann S & Volmer S (2016) [Inequality: worldwide trends and current debates](#). Discussion paper No. 209. Göttingen: Georg-August-Universität, Courant Research Centre Poverty, Equity and Growth.

Fondement ④

La présente note conceptuelle constitue un premier pas dans la direction de la note stratégique d'Enabel (pour chaque domaine d'expertise) sur les inégalités. L'outil *ex ante* d'évaluation de l'impact et l'outil de monitoring, d'évaluation et d'apprentissage seront ancrés, d'un point de vue conceptuel, dans la présente note conceptuelle.

Située au cœur de l'Europe et dotée d'une riche expertise en matière de politiques et de pratiques sociales, la Belgique occupe une position privilégiée pour contribuer de façon significative aux tâches précitées. Enabel, l'Agence belge de développement, a présenté en 2019 l'inégalité comme un défi mondial. En tant que telle, elle peut être considérée comme un thème transversal, s'appliquant à la plupart (sinon à toutes) les interventions, voire comme un thème d'intervention au sein d'un secteur donné.

Au sein d'Enabel, le département EST⁸ a été chargé de diriger l'élaboration d'une stratégie de pointe visant à réduire les inégalités. Celle-ci comprendra un outil pour évaluer l'impact de l'équité sur les interventions prévues ainsi qu'un autre pour intégrer la prise en compte de l'équité dans l'évaluation et le monitoring des interventions en cours et dans les enseignements tirés de nos actions. Ces deux outils se baseront sur une note stratégique sur les inégalités, soigneusement rédigée par Enabel, pour chaque domaine d'expertise.

⁸ EST = Expertise sectorielle et thématique.

Que faut-il *espérer* de cette note conceptuelle sur les inégalités ?

En combinant clarté et exhaustivité, cette note vise à fournir une pierre angulaire conceptuelle permettant d'adopter un jugement éclairé et de prendre une action appropriée, de sorte à positionner Enabel comme une pionnière dans la lutte contre les inégalités.

Définitions claires

Peu de concepts engendrent des opinions autant divergentes que celui de l'inégalité. Les différentes disciplines, avec leur interaction entre intuitions et raison, intérêts et pouvoir, ont conduit à une pléthore d'identifications de problèmes, d'aspirations, voire de définitions distinctes (et souvent concurrentes) des problématiques.

Dans la pratique de la coopération au développement - là où la théorie est transposée en action -, cela s'avère tout sauf pratique, et il ne suffit pas de se contenter de fournir un glossaire commun. Les préférences pour une définition plutôt qu'une autre, pour les solutions souhaitées, pour certains indicateurs plutôt que d'autres, sont toutes interconnectées, mais leur lien est rarement explicité. Si une chose est bien claire d'entrée de jeu, c'est le besoin de clarté.

La présente note se veut claire et instructive, à la fois en définissant et en contextualisant les concepts actuels d'inégalités.

Une vue d'ensemble

Les acteurs de la Coopération belge au développement, dont Enabel, ont une longue expertise dans des domaines étroitement liés à la réduction des inégalités et/ou qui peuvent être considérés comme des aspects constitutifs de celles-ci. L'agriculture durable, la gestion intégrée des ressources en eau, le développement des capacités en vue d'un environnement durable et la gouvernance locale inclusive n'en sont que quelques exemples. L'expertise en matière de protection sociale et l'accès à la santé et à l'éducation sont des bastions établis de notre coopération au développement. Le développement du secteur privé et les initiatives D4D (Digital for Development) constituent des ajouts récents au portefeuille d'Enabel pour lesquels une attention particulière portée à l'équité peut faire la différence. Et, bien entendu, les droits humains et l'égalité des genres font partie intégrante de tous les projets.

L'intégration de la dimension de l'égalité des genres dans toutes les interventions de la Coopération belge au développement montre la voie à suivre pour régler les problèmes d'équité dans leur ensemble. La prise en compte de l'équité au sein d'un secteur, même si elle est éclairée, s'avère insuffisante : en effet, toute intervention dans un secteur aura également un impact sur l'équité dans d'autres. Si l'on veut éviter de nuire et lutter efficacement contre les inégalités, il faut tenir compte de tous les aspects de la situation. Une première condition *sine qua non* pour y parvenir est de compléter l'expertise sectorielle sur l'équité par une prise de conscience et une connaissance des manifestations systémiques encore plus larges des inégalités⁹.

⁹ Une deuxième étape consiste alors à disposer des outils permettant de vérifier et de suivre l'impact sur l'équité de toutes les interventions dans tous les secteurs connexes.

Une note conceptuelle facilite ce genre de compréhension approfondie et fait office de point d'accès convivial¹⁰ à la littérature abondante consacrée aux inégalités, mais elle ne peut évidemment pas s'y substituer.

La présente note se veut exhaustive, sans toutefois compromettre la concision d'un format de note conceptuelle.

¹⁰ Dans la mesure du possible, les termes sont expliqués tout au long de la note. En outre, un glossaire est fourni en annexe.

Le format adopté dans cette note conceptuelle permet une lecture à plusieurs niveaux (rapide ou approfondie).

Si vous êtes pressé·e, le texte en rouge vous fournira tous les éléments essentiels.

Quant au texte en noir, il permettra une lecture éclairée de ces éléments essentiels.

Chaque fois qu'un document de référence est mis à la disposition du public, un hyperlien est fourni.

Lorsqu'un document de référence n'est pas mis à la disposition du public, la référence complète est communiquée.

Les références en texte intégral peuvent être considérées comme des lectures clés pour une compréhension approfondie.

Les références dans les notes de bas de page se veulent complémentaires, à l'instar des notes de bas de page elles-mêmes.

En outre, à la fin du texte, vous trouvez un glossaire dans lequel les termes clés sont définis.

niveau 1, du texte rouge dans un encadré suffira

niveau 2, du texte noir également

niveau 3, à consulter

niveau 4, les tenants et aboutissants

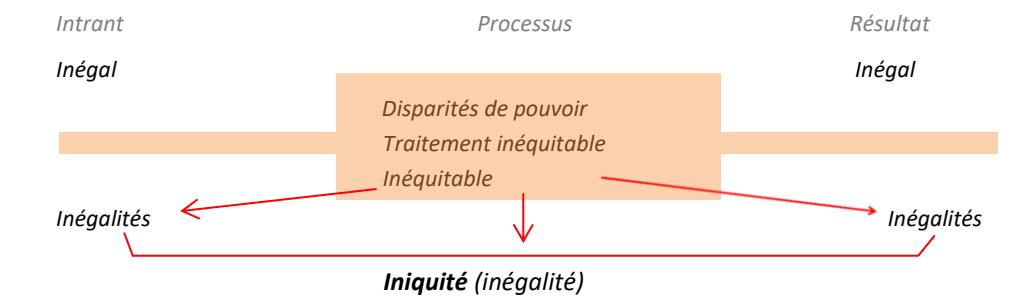
1. En quête d'une définition et de ses implications : inégalité, inégalités ou iniquité ?

Pour dire les choses clairement et simplement : lorsque deux chooses sont différentes, elles sont **inégal**es, et c'est ce qu'on appelle l'**inégalité**.

Lorsque nous parlons de personnes, il n'y a rien de mal à être différent : chaque personne est unique. De nombreuses différences peuvent être considérées comme allant de soi¹¹.

Lorsque des personnes sont traitées de façon injuste, c'est inéquitable, ce qui aboutit à des résultats inégaux qui sont également injustes, et l'ensemble du processus et des inégalités impliquées¹² est appelé iniquité.

Figure 1 :
Un schéma d'iniquité intrant-processus-résultat :



Par conséquent, il est pertinent de faire la distinction entre différences et inégalités. Dans leurs travaux classiques sur l'iniquité en matière de santé, Whitehead et Dahlgren affirment en 2007 que « Lorsqu'elles sont combinées, trois caractéristiques distinctives transforment de simples variations ou différences de santé en une iniquité sociale en matière de santé. Elles sont systématiques, produites socialement (et par conséquent modifiables) et injustes »¹³.

Aujourd'hui, outre le domaine de l'équité en matière de santé et dans la mesure où il devient un dénominateur commun, le terme « inégalité » est de plus en plus utilisé en lieu et place du terme « iniquité » dans les milieux universitaires et politiques, bien que les attributs conceptuels développés par Whitehead soient généralement reconnus.

Plusieurs implications découlent de cette délimitation de l'iniquité.

¹¹ Il n'y aurait en outre aucune raison de les inverser ou les uniformiser. Ainsi, aucune personne censée ne demanderait à une femme de souffrir d'un cancer de la prostate ni à un homme de souffrir d'un cancer de l'utérus.

¹² Cela peut, entre autres, être : l'inégalité des intrants, l'inégalité des chances et, finalement, l'inégalité des résultats.

¹³ Cet ouvrage, qui a suivi le livre classique de Margaret Whitehead intitulé « Concepts and principles of equity and health » (1990), prend en compte le nouveau corpus de recherche qui a émergé depuis les années 1990 et a démontré la cause sociale de nombreuses inégalités en matière de santé.

Il y a au moins sept implications qui méritent d'être mentionnées et nous allons développer chacune d'entre elles.

- ① Le processus fait partie intégrante de l'iniquité
- ② La monopolisation du pouvoir est un mécanisme clé de ce processus
- ③ L'iniquité a essentiellement trait aux personnes
- ④ Générée par les personnes, l'iniquité peut dès lors être combattue
- ⑤ Les inégalités sont systématiques : elles ne se produisent pas de façon aléatoire
- ⑥ Les inégalités nécessitent une action systémique sur les domaines de la vie et au sein des secteurs
- ⑦ Un consensus sur ce qu'implique l'équité est nécessaire et peut se fonder sur les droits humains

1.1. *Le processus fait partie intégrante de l'iniquité*

Les inégalités en termes d'opportunités (chances), résultats et processus, et la valeur ajoutée de l'approche par les capacités

Trop souvent, l'iniquité se résume à des inégalités en termes de chances et de résultats, ignorant de la sorte largement la boîte noire du processus intermédiaire. L'égalité des chances fait référence aux situations de départ (là où commencent les personnes), tandis que l'égalité de résultats se réfère aux résultats (là où finissent les personnes).

La [Commission européenne](#), par exemple, reconnaît que la distinction « faite entre l'inégalité des résultats et l'inégalité des chances » est importante, qu'« il est difficile de démêler la relation de cause à effet et d'en déduire des réponses simples quant aux politiques à privilégier par rapport à d'autres » et que ces « dimensions de l'inégalité sont étroitement liées », mais elle ne fait aucun effort pour identifier le processus pouvant expliquer la relation entre l'opportunité et les résultats.

Par ailleurs, le [document de réflexion](#) auquel se réfèrent tant l'AFD que la GIZ pour clarifier les concepts relatifs aux inégalités passe grandement le processus sous silence et fait référence à l'ouvrage d'Amartya Sen intitulé [Equality of what?](#) pour ce qu'on appelle « la distinction la plus importante (...) entre l'égalité des chances et l'égalité des résultats ». Amartya Sen a développé, avec Martha Nussbaum et d'autres, l'« approche par les capacités ». Il convient toutefois de noter que Sen - dans cette publication et dans de nombreuses autres - a fait à juste titre la distinction¹⁴, mais n'a jamais prétendu que les opportunités et les résultats étaient les seules dimensions¹⁵. En fait, en introduisant le concept de capacité, il est en quelque sorte passé de la perception de l'opportunité comme étant simplement liée à l'intrant (quant aux ressources ou au statut) à l'opportunité en tant que capacité¹⁶, soit la capacité à faire quelque chose, ce qui implique clairement une composante de processus.

Le processus et le développement sont interconnectés. Pour paraphraser Sen : « La concentration sur des capacités distinctes (...) souligne [la nécessité de percevoir le développement comme une combinaison de processus distincts](#) plutôt que comme l'expansion d'une ampleur apparemment homogène, comme le revenu ou l'utilité réels. Les choses que les gens apprécient de faire ou d'être peuvent être très diverses, et les précieuses capacités varient de libertés élémentaires, telles que l'absence de faim et de sous-alimentation, à des capacités complexes, telles que le respect de soi et la participation sociale. Le défi posé par le développement humain exige que l'on prête attention à une variété de préoccupations sectorielles et à une combinaison de processus sociaux et économiques ».

¹⁴ Dans son ouvrage de 1979 intitulé [Equality of what?](#), Sen n'a pas fait ce genre de distinction en termes de « chances » et de « résultats ».

Au lieu de cela, il a juxtaposé « biens » et « services ». Dans « Freedom, achievements and resources », le 2^e chapitre de son ouvrage de 1992 intitulé [Inequality reexamined](#), il distingue la « liberté » des « ressources » (« les moyens d'atteindre la liberté comme les biens primaires et les ressources ») et a mis en garde contre « des variations majeures dans la conversion des ressources et des biens primaires en libertés ».

¹⁵ D'autres universitaires ont souligné le caractère relatif de cette distinction.

[Labonté & Gagnon](#), par exemple, voient l'égalité des chances et l'égalité de résultats comme des « modèles idéaux », aucun des deux n'existant sous forme « réelle ». Ils représentent des idées ambitieuses sur ce que les sociétés s'efforcent de créer pour leurs membres (équité dans les résultats) et sur la manière dont elles pensent que cela devrait être accompli (équité dans les chances).

¹⁶ Pour paraphraser Sen : « [en déplaçant l'attention des biens vers ce que les biens font aux êtres humains](#) ».

Voir aussi, *infra* : ③ L'iniquité a essentiellement trait aux personnes

Le tout premier [Rapport sur le développement humain](#) – s'appuyant sur la déduction de Sen de l'« approche par les capacités » – a souligné que le développement « désigne à la fois le *processus* d'élargissement des choix des personnes et le *niveau* de leur bien-être atteint»¹⁷.

[Alkire et Deneulin](#) déclarent que « l'approche axée sur le développement humain et l'approche par les capacités combinent une focalisation sur les résultats et une sur les processus », tout en identifiant l'équité comme l'un de ses principes et en définissant l'équité « dans l'espace de liberté des personnes à vivre des vies précieuses »¹⁸.

Lorsque l'équité est en jeu : pour s'assurer que les droits humains font une réelle différence dans la vie des personnes, il faut tenir compte à la fois des capacités/opportunités (« opportunités substantielles ») et des processus (« liberté des processus »)¹⁹.

Tout d'abord, en considérant l'iniquité comme un *traitement injuste*, nous centrons notre attention sur le processus qui génère l'iniquité et qui en fait partie intégrante. Dans nos évaluations de l'équité, nous accordons l'attention nécessaire au processus. En conséquence, nous complétons le cadre de protection des droits humains déjà appliqué²⁰ par l'approche par les capacités.

L'approche par les capacités attire l'attention sur l'interaction dynamique entre les éléments structurels et l'agentivité

Le processus, qui façonne le chemin entre l'inégalité des chances et l'inégalité des résultats, consiste en l'interaction entre les éléments structurels et l'agentivité des personnes. Le terme « agentivité » se réfère à la liberté et l'autonomie qui dénotent la capacité des individus à choisir, à agir et à apporter des changements. En revanche, la socialisation, les programmes culturels, les cadres juridiques et les ressources matérielles font généralement référence à des éléments structurels.

Lorsqu'on recourt à la perspective des capacités, un mot est mis sur le concept et l'interprétation du terme « agentivité » : il fait référence à « la capacité d'une personne à agir au nom de ce qu'elle estime et a des raisons d'estimer »²¹. De plus en plus, le renforcement de l'agentivité des personnes

¹⁷ En italique dans l'original.

¹⁸ Alkire S & Deneulin S (2009) *The human development and capability approach*. Dans : S Deneulin & L Shahani (eds) [An introduction to the human development and capability approach: freedom and agency](#). Ottawa : International Development Research Centre (pp 22-48).

¹⁹ Voir Sen A (2004) [Elements of a theory of human rights](#). *Philosophy and Public Affairs* 32(4): 315-356; et Sen A (2005) [Human rights and capabilities](#). *Journal of Human Development* 6(2): 151-166.

²⁰ Comme précisé dans le [Nouveau consensus européen pour le développement](#) : « L'Union européenne et ses États membres mettront en œuvre une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme. Ils encourageront l'inclusion et la participation, la non-discrimination, l'égalité et l'équité, ainsi que la transparence et la responsabilité. L'Union européenne et ses États membres continueront à jouer un rôle essentiel pour ce qui est de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, sans distinction liée au lieu de résidence, à l'appartenance ethnique, au sexe, à l'âge, à un handicap, à la religion ou aux convictions, à l'orientation sexuelle ou l'identité genre, au statut de migrant ou à d'autres facteurs. Cette approche consiste notamment à s'attaquer aux discriminations multiples dont sont victimes les personnes vulnérables et les groupes marginalisés ».

²¹ Alkire S (2008) [Concepts and measures of agency](#). OPHI working paper 9. Oxford : Oxford Poverty and Human Development Initiative.

Alkire s'appuie ici sur Sen, qui, dans ses conférences John Dewey de 1984, avait déjà conçu la liberté d'agentivité comme « ce que la personne est libre de faire et d'atteindre dans la poursuite des objectifs ou des valeurs qu'elle considère comme importants ».

Voir : Sen A (1985) [Well-being, agency and freedom: the Dewey lectures 1984](#). *The Journal of Philosophy* 82(4): 169-221. On trouve des définitions différentes de l'agentivité dans toutes les branches des sciences sociales, y compris l'économie, et même dans les ramifications de l'approche par les capacités. Au sein de cette dernière, Claassen a récemment défini l'agentivité comme « liberté + autonomie ». Voir : Claassen R (2016) An agency-based capability theory of justice. *European Journal of Philosophy* 25(4): 1279-1304.

défavorisées est considéré comme un facteur essentiel de l'équité selon les acteurs du développement. L'agentivité est précieuse pour les individus eux-mêmes (elle leur donne de la dignité) ; les personnes sont les mieux placées pour savoir comment accroître leur bien-être, et elle enrichit la vie humaine et peut aboutir à la transformation des valeurs et des normes.

Un exemple d'agentivité est mis en évidence par des spécialistes en droit. Les personnes utilisent diverses stratégies pour gérer la réglementation, compte tenu de leur « conscience juridique » (c'est-à-dire la façon dont elles pensent et agissent par rapport à la loi et dont elles construisent la légalité dans leur vie quotidienne)²². Il·elles distinguent trois manières dont les personnes construisent et interprètent leurs expériences juridiques, à savoir « se tenir devant la loi », « jouer avec la loi » et « s'opposer à la loi ». Dans le premier cas de figure, les personnes imaginent les règles juridiques comme un champ d'action désintéressé, éloigné de leur vie, qu'elles ne peuvent pas contrôler. Elles ne voient pas le lien entre la loi et la vie ordinaire. Dans la seconde situation, les personnes comprennent la légalité comme un jeu dans lequel elles peuvent inventer de nouvelles règles, en utilisant diverses ressources, pour servir leurs intérêts et leurs valeurs. Dans la dernière situation, les personnes voient le droit comme le produit d'un pouvoir inégal et comprennent que la légalité est arbitraire. Les personnes agissent contre la loi en recourant à des ruses pour éviter le pouvoir de la loi ou pour se l'approprier. Par conséquent, la légalité peut devenir un espace permettant de mener une action puissante.

Les limites de l'agentivité des personnes démunies

Il ne fait aucun doute que le renforcement de l'agentivité des personnes démunies est à la fois utile en soi et susceptible de favoriser l'équité. Il y a lieu toutefois de ne pas surestimer son effet de levier : lorsqu'on adopte une perspective plus large que celle des seuls défavorisés, il faut également tenir compte de l'agentivité (généralement beaucoup plus forte) des privilégiés²³. En outre, des éléments structurels prédéterminent déjà les possibilités d'action et limitent l'autonomie et la liberté des personnes démunies.

En accordant trop d'importance à l'agentivité individuelle, on tend à négliger les nombreux obstacles que les personnes peuvent rencontrer dans le processus aboutissant à un résultat appréciable. Par conséquent, l'approche par les capacités a souvent été critiquée comme étant trop individualiste. Et pourtant, la perspective des capacités est moins individualiste que la perception qu'on en a souvent. Amartya Sen nous invite à considérer également « la (...) variabilité dans la relation entre les moyens, d'une part, et les opportunités réelles, d'autre part », y compris « les variations des ressources non personnelles » et « les différentes positions relatives vis-à-vis des autres »²⁴.

En approfondissant ce que Sen a appelé la « variabilité », Ingrid Robeyns a pu distinguer trois volets de « facteurs de conversion », à savoir les facteurs personnels de conversion (c'est-à-dire les différences personnelles, par exemple, certaines personnes ont un handicap, tandis que d'autres non), les facteurs sociaux de conversion (par exemple, les personnes ont un réseau étendu ou sont très seules) et les facteurs environnementaux de conversion (par exemple, les personnes vivent dans les montagnes, loin d'une route, par opposition à la proximité d'une route)²⁵. En mettant en commun ces idées sur les

²² Ewick P and Silbey S (1999) 'Common Knowledge and Ideological Critique: The Significance of Knowing That the "Haves" Come out Ahead', *Law & Society Review*, 33(4): 1025-1041.

²³ Comme l'a fait remarquer Naila Kabeer, spécialiste des questions de genre et de développement, « l'agentivité a des significations à la fois positives et négatives par rapport au pouvoir. Dans le sens positif de « pouvoir de », il s'agit de la capacité des individus à définir leurs propres choix de vie et à poursuivre leurs propres objectifs, même face à l'opposition d'autrui. L'agentivité peut également être exercée dans le sens plus négatif de « pouvoir sur », en d'autres termes, la capacité d'un acteur ou d'une catégorie d'acteurs à passer outre à l'agentivité d'autrui ». Voir : Kabeer N (1999) [Resources, agency, achievements: reflections on the measurement of women's empowerment](#). *Development and Change* 30(3): 435-464.

²⁴ Sen A (2005) [Human rights and capabilities](#). *Journal of Human Development* 6(2): 151-166.

²⁵ Robeyns I (2005) [The capability approach: a theoretical survey](#). *Journal of Human Development* 6(1): 93-114.

Robeyns I (2017) [Wellbeing, freedom and social justice: the capability approach re-examined](#).

Cambridge: Open Book Publishers.

différents types de facteurs de conversion avec celles de Hvinden et Halvorsen²⁶, l'agentivité individuelle ne peut être envisagée de façon isolée (ou comme une panacée pour réduire les inégalités), mais elle a toujours besoin de facteurs de conversion non personnels²⁷. Lorsque l'agentivité prend « la forme de la négociation et du marchandage »²⁸, l'agentivité collective (par exemple, l'action de groupe) peut s'avérer être une puissante extension de l'agentivité individuelle²⁹.

²⁶ Hvinden B & Halvorsen R (2018) [Mediating agency and structure in sociology: what role for conversion factors?](#) *Critical Sociology* 44(6): 865-881.

²⁷ *Il ne s'agit en aucun cas d'une vision pessimiste. Hvinden et Halvorsen font remarquer qu'« il serait regrettable que le terme 'facteurs de conversion' se réfère uniquement aux structures qui rendent les processus de conversion complexes ou difficiles. Plutôt que de se contenter de percevoir les facteurs de conversion comme des entraves et des contraintes, il convient également de se demander si certains facteurs de conversion servent de facilitateurs et de catalyseurs pour obtenir des résultats souhaitables ».*

²⁸ Kabeer N (1999) [Resources, agency, achievements: reflections on the measurement of women's empowerment.](#) *Development and Change* 30(3): 435-464.

²⁹ *L'inverse est également vrai : le « Rapport social mondial » de cette année donne comme exemple la baisse du nombre d'affiliés aux syndicats, qui témoigne d'une diminution de l'agentivité collective et de la capacité de négociation, ce qui se solde par une vulnérabilité et une inégalité croissantes dans le monde du travail. Voir : Département des affaires sociales et économiques de l'ONU (2020) [World social report 2020 : inequality in a rapidly changing world.](#) New York : Département des affaires sociales et économiques de l'ONU.*

1.2. Le pouvoir est un élément central du processus qui génère l'iniquité, la monopolisation du pouvoir étant un mécanisme clé de ce processus

Le pouvoir en tant que mécanisme génératrice d'iniquité

En général, le pouvoir est considéré comme un élément essentiel de l'iniquité³⁰.

L'iniquité est souvent liée à des processus tels que la discrimination et l'exclusion sociale. La stratification sociale, la libéralisation des marchés et les mesures d'austérité (pour n'en citer que quelques-unes) sont également mentionnées comme des « moteurs » d'iniquité³¹. Ces phénomènes ont en commun le pouvoir³².

Nous avons bien conscience de l'existence de nombreuses définitions du pouvoir. Lorsque nous soulignons que le pouvoir est au cœur du processus génératrice d'iniquité, nous accordons de l'attention au *pouvoir sur* (les personnes, les ressources et l'utilisation des ressources). Pour les personnes touchées par l'iniquité, cela se traduit alors par un manque de *pouvoir de* (façonner leur vie), et à la fois un *pouvoir intérieur* réduit (estime de soi) et un *pouvoir avec* réduit (pour l'action collective)³³.

Monopolisation du pouvoir en tant que mécanisme génératrice d'iniquité

Il est raisonnable de passer de l'étape consistant à identifier le pouvoir comme élément central de l'iniquité à celle considérant la monopolisation du pouvoir comme le mécanisme clé au sein du processus constitutif de l'iniquité³⁴. En conséquence, nous nous tournons vers certaines études classiques. Il y a un siècle déjà, en discutant de son concept de « fermeture sociale », Max Weber déclarait que « cette fermeture, comme nous voulons l'appeler, est un processus récurrent (...). La

³⁰ Parmi les enquêtes récentes les plus élaborées sur le pouvoir et l'iniquité figure le projet de l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD) intitulé « Overcoming Inequalities in a Fractured World: Between Elite Power and Social Mobilization », qui explore « les moteurs des inégalités et les facteurs institutionnels qui les perpétuent » et qui « crée une nouvelle approche conceptuelle et un réseau de recherche mondial interdisciplinaire travaillant sur les inégalités dans une perspective structurelle et centrée sur les acteurs ». De nombreuses publications peuvent être consultées sur le site www.unrisd.org/OvercomingInequalities.

Vous en trouverez un résumé concis au lien suivant : [Overcoming inequalities in the context of the 2030 agenda for sustainable development](http://www.unrisd.org/OvercomingInequalities), dans laquelle il est souligné « que pour remédier aux inégalités, il faut se tourner vers les institutions formelles et informelles qui perpétuent des relations de pouvoir inégalitaires, allant des règles électorales aux systèmes éducatifs, aux droits de propriété, à l'accès au financement et au capital, et aux normes sociales ».

³¹ Voir, entre autres : International Panel on Social Progress (2018) [Rethinking society for the 21st century \(Summary\)](http://www.ipsp.org/2030/). Cambridge: Cambridge University Press.

³² On ne saurait trop insister sur l'importance de cet aspect pour la pratique du développement.

Voir, dans la préface de Deborah Eade à l'ouvrage [Development and Social Diversity](http://www.ipsp.org/2030/) : « Les interventions tant des agences officielles que des ONG ont souvent exacerbé l'inégalité et renforcé l'impuissance des personnes démunies, en grande partie parce qu'elles ont ignoré les différences dans la manière dont la pauvreté et l'oppression sont construites, ou la manière dont nos identités sont médiatisées par le pouvoir ».

³³ Pour une introduction concise à cette perspective influente sur le pouvoir, voir :

Rowlands J (1997) *Power and empowerment*. Dans : J Rowlands [Questioning empowerment: working with women in Honduras](http://www.ipsp.org/2030/). Oxford: Oxfam UK and Ireland (pp 9-28).

³⁴ Pour un argument de science politique en faveur du pouvoir explicatif des processus (et des mécanismes intrinsèques des processus), voir: Tilly C (2001) [Mechanisms in political processes](http://www.ipsp.org/2030/). Annual Review of Political Science 4: 21-41.

Pour une introduction de la philosophie des sciences aux mécanismes, voir : Bunge M (2004)

[How does it work? The search for explanatory mechanisms](http://www.ipsp.org/2030/). *Philosophy of the Social Sciences* 34(2): 182-210.

Pour un aperçu du concept, de l'utilité et de l'application des mécanismes en sciences sociales, voir : Hedström P & Ylikoski P (2010) [Causal mechanisms in the social sciences](http://www.ipsp.org/2030/). Annual Review of Sociology 36: 49-67.

tendance à la monopolisation d'opportunités spécifiques, généralement économiques, est toujours la force motrice »³⁵. À la fin du 20^e siècle, Charles Tilly a établi un lien entre la fermeture sociale de Weber et les racines de ce qu'il a appelé une « inégalité durable »³⁶.

Il est utile de rappeler que parler de monopolisation du pouvoir n'est pas synonyme de pratiques malveillantes ou de blâme des forces supérieures : aucune mauvaise intention n'est nécessaire pour ce mécanisme, qui peut être identifié à tous les niveaux de l'interaction humaine³⁷. Le pouvoir n'a pas à être répressif ni coercitif, il ne se limite pas aux relations institutionnelles, mais est exercé par toutes les personnes dans toutes leurs relations³⁸. En écho aux propos de Michel Foucault, le pouvoir est omniprésent³⁹. Il n'en demeure pas moins qu'une monopolisation engendre des disparités qui génèrent à leur tour des inégalités.

Une alerte sur le rôle du pouvoir a déjà été formulée il y a cinq ans, dans le domaine de l'iniquité en matière de santé : « L'asymétrie des pouvoirs et les normes sociales mondiales limitent l'éventail des choix de même que l'action sur les inégalités en matière de santé »⁴⁰.

En Amérique latine, le mécanisme de monopolisation du pouvoir est conceptualisé comme la « culture du privilège », décrite comme « le fondement de l'inégalité et de sa reproduction ». La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes distingue trois caractéristiques fondamentales dans ce genre de culture du privilège : (1) la normalisation des inégalités en tant que différences d'un ordre supposé naturel ; (2) l'imposition d'un ordre hiérarchique par les privilégiés ; et - d'une importance

³⁵ Weber M (1968) [German 1st edition 1921] *Economy and society: an outline of interpretive sociology*.

G Roth & C Wittich (eds) [Wirtschaft und Gesellschaft: Grundriss der verstehende Soziologie. J Winckelmann (ed)]. Berkeley: University of California Press (ch 2, p 342).

³⁶ See Tilly C (1998) *Durable inequality*. Berkeley, University of California Press.

Premier chapitre (« *Of essences and bonds* ») republié comme « *The roots of durable inequality* » dans J Manza & M Sauder (eds) (2009) *Inequality and society : social science perspectives on social stratification*. New York : Norton (pp 432-442).

Un raisonnement parallèle sur les relations de pouvoir inégales en tant que moteur de la pauvreté et de l'inégalité peut être trouvé dans: Green D (2012) *From poverty to power: how active citizens can change the world* [2nd edition]. Rugby: Practical Action.

Le point de vue de Tilly sur l'inégalité, axé sur le pouvoir, a jeté les bases de ce que l'on appelle aujourd'hui la « théorie de l'inégalité relationnelle », un cadre récemment appliqué à l'iniquité sur le lieu de travail et dans d'autres organisations. Le concept d'inégalités relationnelles peut être considéré comme avantageux quand on intègre davantage l'équité à l'agenda du travail décent. Pour une introduction, voir : Tomaskovic-Devey R & Avent-Holt D (2019) *Relational inequality theory*.

Dans : R Tomaskovic-Devey & D Avent-Holt *Relational inequalities: an organizational approach*. New York : Oxford University Press (ch 3, pp 43-69).

³⁷ La conceptualisation du pouvoir comme étant « une relation plutôt qu'une chose » doit beaucoup aux raisonnements des politologues Peter Bachrach et Morton Baratz, du sociologue Steven Lukes et du philosophe Thomas Wartenberg, synthétisés par la théoricienne critique Iris Marion Young : « conceptualiser le pouvoir comme relationnel plutôt que substantiel, tel que produit et reproduit par de nombreuses personnes en dehors de la dyade du pouvoir immédiat, fait ressortir la nature dynamique des relations de pouvoir en tant que processus continu ». Voir :

Young IM (1990) *Justice and the politics of difference*. Princeton NJ: Princeton University Press (pp 30-21 & 39-65).

Wartenberg T (1988) *The forms of power*. Analyse & Kritik, *Journal of Philosophy and Social Theory* 10(1): 3-31.

Lukes S (1974) *Power: a radical view*. Basingstoke: Palgrave Macmillan (2nd edition, 2005, pp 14-59).

Bachrach P & Baratz M (1962) *Two faces of power*. *The American Political Science Review* 56(4): 947-952.

³⁸ Comme le résume à nouveau Iris Marion Young dans son traité sur la justice, l'oppression dans la société moderne « désigne le désavantage et l'injustice dont souffrent certaines personnes, non pas parce qu'un pouvoir tyrannique les constraint, mais à cause des pratiques quotidiennes d'une société libérale bien intentionnée ».

Young IM (1990) *Justice and the politics of difference*. Princeton NJ: Princeton University Press (p 41).

³⁹ Selon Foucault, le pouvoir est une condition sine qua non à toute action sociale, et peut être à la fois habilitant et contraignant.

Voir : Bălan S (2010) *M. Foucault's view on power relations*.

Bucarest : Institut de Philosophie et de Psychologie Constantin Rădulescu-Motru.

particulière pour la réduction des inégalités - (3) la perpétuation des positions de pouvoir privilégiées et de l'inégalité par le biais des institutions et des pratiques sociales⁴¹.

Aujourd'hui, dans son [Rapport social mondial 2020](#) phare, le Département des affaires sociales et économiques de l'ONU confirme qu'il est difficile de briser le cercle vicieux des inégalités dans le monde entier et dans toutes les sphères de la vie : « les efforts visant à réduire les inégalités mettront inévitablement en cause les intérêts de certains individus et groupes. Fondamentalement, ils affectent l'équilibre des pouvoirs. Pour sortir de l'impasse actuelle, il est essentiel de comprendre les contraintes politiques qui s'opposent à la réduction des inégalités et de trouver des moyens de les surmonter ».

Nous utilisons la « monopolisation du pouvoir » comme dénominateur commun pour le mécanisme central qui génère, exacerbe et reproduit l'iniquité, en gardant à l'esprit que ce mécanisme a plusieurs manifestations complémentaires.

Il est évident que le rôle central du pouvoir dans le processus de génération et de reproduction de l'iniquité a également des conséquences sur les stratégies utilisées pour réduire les inégalités.

L'« effet Matthieu », un effet amplifiant les inégalités existantes

Un terme s'avère ici à propos sur l'« effet Matthieu », un terme populaire dans les sciences sociales, inventé par Robert Merton⁴² pour confirmer dans toutes les sphères de la société une citation de l'évangile de Matthieu : « Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance ; mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a ». Dans la littérature sur l'équité en matière de santé, l'effet Matthieu trouve son pendant dans la « loi inverse des soins » de Tudor Hart, qui décrit comment « La disponibilité de soins médicaux de qualité est inversement proportionnelle au besoin de la population desservie »⁴³.

Il semble judicieux d'envisager l'effet Matthieu comme ce que Merton l'a appelé, en l'occurrence un « effet », dans le cas présent, un effet (ou une manifestation) du mécanisme de monopolisation du pouvoir, et plus précisément un effet qui amplifie les inégalités existantes⁴⁴. Pour Pierre Bourdieu, tout cela s'inscrit dans le vaste ensemble de mécanismes qui « contribuent à la reproduction de l'ordre social et à la permanence des rapports de domination »⁴⁵.

Une alerte a déjà été formulée il y a cinq ans, dans un domaine : « L'asymétrie des pouvoirs et les normes sociales mondiales limitent l'éventail des choix de même que l'action sur les inégalités en matière de santé »⁴⁶.

⁴¹ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2018) [The inefficiency of inequality](#). Santiago du Chili : CEPALC.

Si le concept de « culture du privilège » est sans nul doute utile pour expliquer ce que la CEPALC appelle « normalisation », « imposition » et « perpétuation » des disparités de pouvoir, il semble préférable, pour décrire le mécanisme générateur, d'utiliser « monopolisation » plutôt que « privilège », car ce dernier terme suggère plus un statut qu'un processus.

⁴² Merton R (1968) [The Matthew effect in science: the reward and communication systems of science are considered](#). *Science* 159(3810): 56-63.

⁴³ Tudor Hart J (1971) [The inverse care law](#). *The Lancet* 297(7696): 405-412.

⁴⁴ En termes techniques, il s'agit d'une combinaison d'avantages et de désavantages cumulés.

⁴⁵ Bourdieu P (1990) [The logic of practice](#) [traduit par Richard Nice]. Stanford CA : Stanford University Press.

1.3. L'iniquité a essentiellement trait aux personnes, pas aux caractéristiques *unique*ment

L'iniquité concerne les personnes et est sociale

Dans un souci d'équité, les différences entre toutes sortes de *chooses* (caractéristiques, ressources, richesses, résultats...) sont importantes dans la mesure où elles sont injustes pour des *personnes*. L'équité est donc par essence un concept centré sur l'humain, et plus particulièrement un concept relationnel⁴⁷.

La nature centrée sur l'humain de l'iniquité a des implications au niveau de la définition et l'évaluation de cette dernière. Tout ce qui a trait à la société humaine et à son organisation est fondamentalement social. Il semble dès lors tout à fait logique de considérer le phénomène social de l'iniquité comme le terme générique sous lequel regrouper l'iniquité dans tous les domaines de l'interaction humaine (politique, économie, environnement...).

Ce n'est toutefois pas de la sorte qu'est habituellement définie l'inégalité. Un exemple parmi tant d'autres : la Commission européenne met côté à côté, les inégalités économiques, sociales, politiques et environnementales, et l'inégalité économique en premier lieu. Si cela est compréhensible, c'est néanmoins un concept imparfait et, dans une certaine mesure, contreproductif dans la lutte contre l'inégalité. C'est compréhensible ne serait-ce que parce que les inégalités économiques étant les plus visibles, leurs indicateurs sont relativement faciles à obtenir. Elle est imparfaite dès lors que nous réalisons que la dimension interpersonnelle englobe toutes les autres sphères. En outre, pour des raisons pratiques essentiellement, elle comporte le risque de dissimuler les déséquilibres de pouvoir qui - comme l'ont observé aujourd'hui les expert·es des Nations Unies - « entraînent une action efficace pour réduire les inégalités ». Certain·es universitaires vont plus loin et considèrent cette dernière lacune comme la conséquence d'une vision du monde dominante (c'est-à-dire le paradigme économique dominant) qui nécessite un changement de mentalité⁴⁸.

L'approche focalisée sur l'inégalité économique : mises en garde et mérites

Si porter une attention excessive à l'inégalité économique peut être jugée inadéquat, substituer l'inégalité des revenus à l'inégalité économique est encore plus réducteur. Comme l'a fait valoir Amartya Sen, « nous devrions accorder beaucoup plus d'attention que nous ne le faisons traditionnellement à l'inégalité économique au sens large, en prenant note du fait que l'inégalité des revenus, sur laquelle se concentre si souvent l'analyse économique de l'inégalité, donne une vision très insuffisante et biaisée des inégalités (...). Le point important à relever est que l'évaluation des revenus est un moyen à part entière pour atteindre d'autres fins et aussi qu'elle n'est qu'un moyen parmi d'autres ». Le rapport entre revenus (en tant qu'intrants) et réalisations (résultats) est loin d'être constant, car ces dernières sont codéterminées par toute une série de ressources personnelles, sociales et environnementales, de facilitateurs et d'obstacles.

⁴⁷ Comme reconnu par les autorités européennes : « Contrairement à la pauvreté - une caractéristique qui peut être définie au niveau individuel -, l'inégalité est un concept relationnel qui fait référence aux différences entre les individus et les groupes ».

Voir : Commission européenne (2019) Implementation of the new European Consensus on Development – Addressing inequality in partner countries. Document de travail des services de la Commission. Bruxelles : Commission européenne.

⁴⁸ Voir : Göpel M (2016) The great mindshift: how a new economic paradigm and sustainability transformations go hand in hand. Berlin: Wuppertal Institute Berlin office.

Le « Great Mindshift » de Göpel arrive à des conclusions et des propositions similaires à celles de l'ouvrage de Kate Raworth, Doughnut economics, publié un an plus tard.

De plus, l'inégalité des richesses⁴⁹ augmente aujourd'hui plus vite que l'inégalité des revenus⁵⁰, alors que la part du capital dans le revenu total augmente et que la part du travail diminue⁵¹, et ce, même dans les pays en développement.

Lorsque - par manque de données sur les revenus, comme c'est généralement le cas dans les économies à faible revenu où le secteur du travail informel prédomine - les revenus sont encore remplacés par la consommation, des problèmes supplémentaires se posent : l'imputation de valeurs à des éléments non monétaires est ambiguë⁵² et la consommation sous-estime les ressources monétaires des plus riches⁵³. Comparées aux estimations des inégalités fondées sur le revenu, les évaluations des inégalités fondées sur la consommation ont tendance à être sous-estimées⁵⁴ et donc encore plus réductrices. La Banque mondiale reconnaît pleinement cet état de fait ainsi qu'une série d'autres problèmes et défis en matière de mesure⁵⁵, mais elle maintient l'accent mis sur les données monétaires⁵⁶ pour évaluer les inégalités.

Malgré tous les manquements liés à l'utilisation des mesures de revenus et de consommation, il n'y a aucune raison de ne pas utiliser du tout les données monétaires. Primo, il se peut que, dans certains cas, elles soient les seules disponibles. Secundo, elles disent en effet quelque chose sur l'inégalité. Le double défi consiste alors à leur donner du sens quant à leur signification pour les personnes et à les compléter par des données non monétaires, telles que des indicateurs sur l'inégalité des chances (accès aux services de base) ou des mesures multidimensionnelles de l'inégalité⁵⁷.

L'équité est par essence un concept centré sur l'humain, et plus particulièrement un concept relationnel. Ainsi, l'inégalité économique peut être considérée comme faisant partie de l'inégalité sociale. Cependant, l'inégalité sociale est généralement mise en exergue par les inégalités économiques. Les indicateurs permettent de tirer de très nombreux enseignements. En définitive, ce sont les personnes qui comptent.

⁴⁹ La « richesse » est généralement définie comme la valeur des actifs financiers d'une personne plus ses actifs réels (par exemple, le logement) moins ses dettes.

⁵⁰ Voir: Davies J & Shorrocks A (2018) [Comparing global inequality of income and wealth](#). UNU-WIDER working paper 2018/160. Helsinki: United Nations University World Institute for Development Economics Research.

Credit Suisse Research Institute (2019) *Global wealth report 2019*. Zürich : Credit Suisse Group. Ce rapport, après avoir constaté que l'inégalité des richesses est partout plus importante que l'inégalité des revenus, souligne également combien cela est particulièrement problématique dans les pays en développement, où les actifs réels sont les plus nécessaires pour compenser une protection sociale encore rudimentaire.

⁵¹ Piketty T (2014) [Capital in the twenty-first century](#). Cambridge : Harvard University Press.

⁵² United Nations University World Institute for Development Economics Research (2019) [World income inequality database \(WIID\): user guide and data sources](#). Helsinki: United Nations University World Institute for Development Economics Research.

⁵³ Banque mondiale (2016) [Poverty and shared prosperity 2016: taking on inequality](#). Washington DC : Banque mondiale.

⁵⁴ Département des affaires sociales et économiques de l'ONU (2020) [World social report 2020 : inequality in a rapidly changing world](#). New York : Département des affaires sociales et économiques de l'ONU.

⁵⁵ Lakner C, Negre M, Cuesta J & Silwal A (2016) [Measuring inequality isn't easy or straightforward – here's why](#). World Bank Blogs: Let's talk development – World Bank research findings.

⁵⁶ Accessible au public pour consultation et analyse depuis 2016 sur [PovcalNet](#).

⁵⁷ Le Fonds monétaire international (FMI), par exemple, a l'intention d'estimer l'inégalité des chances en suivant l'accès aux services de base et les résultats en matière de santé et d'éducation pour différentes catégories de revenus, voir Dabla-Norris E, Kochhar K, Supaphiphat N, Ricka F & Tsounta E (2015) [Causes and consequences of income inequality : a global perspective](#). IMF staff discussion note 15/13. Washington DC : Fonds monétaire international.

1.4. L'iniquité étant générée par les personnes, il peut dès lors aussi y être remédié

L'iniquité peut être modifiée

Ni fixe ni inévitable, elle est susceptible de changer⁵⁸. Et pour paraphraser Jean Ziegler : « ce qui est fait de main d'hommes, peut être vaincu par les hommes »⁵⁹. Ou, pour citer les propos tenus par le Secrétaire général de l'OCDE, A. Gurría : « Les inégalités élevées et croissantes n'ont rien d'inévitable. Ce sont nos politiques qui ont créé un système qui les fait croître, et il est temps de changer ces politiques »⁶⁰.

Si l'équité se résume à la justice au niveau individuel (justice centrée sur l'humain, entre les personnes et pour toutes les personnes), l'épanouissement des individus dépend de la manière dont la société est construite et reconstruite. Si l'on veut rectifier les inégalités et instaurer l'équité pour tous, il est essentiel de transformer les processus et mécanismes sociaux qui engendrent l'iniquité⁶¹.

Tel que résumé par le Programme des Nations Unies pour le développement : « Les inégalités élevées n'ont rien d'inévitable. Le fossé toujours plus large entre les revenus, les richesses ou d'autres dimensions du bien-être n'est pas un prix inévitable à payer pour le développement. En fait, ces dernières années, de nombreux pays ont réussi à réduire considérablement les inégalités de revenus et celles non liées aux revenus grâce à une combinaison de politiques économiques et sociales progressistes, souvent accompagnées d'une plus grande participation et d'une plus grande autonomisation de ceux qui avaient été laissés de côté par le processus de développement⁶² ».

⁵⁸ Whitehead M & Dahlgren D (2006) [Levelling up \(part 1\): a discussion paper on concepts and principles for tackling social inequities in health](#). Studies on social and economic determinants of population health No 2. Copenhague: OMS Europe. Voir également: Stiglitz J (2015) *The great divide: unequal societies and what we can do about them*. New York : W.W. Norton.

⁵⁹ Voir le récit de Ziegler sur la faim dans le monde, après avoir été Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation :

Ziegler J (2011) *Destruction massive : géopolitique de la faim*. Paris: Editions du Seuil (original).

Ziegler J (2013) *Betting on famine: why the world still goes hungry*. New York: the New Press (traduction anglaise).

⁶⁰ Gurría A (2011) [Divided we stand: why inequality keeps rising](#).

Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.

⁶¹ Voir, entre autres, 'A new social contract: alliances for transformative change', dans [Overcoming inequalities in the context of the 2030 agenda for sustainable development](#): « une approche transformative est nécessaire pour parvenir à un changement durable et au changement de paradigme envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Malgré de nombreux obstacles, des approches politiques et des réformes innovantes avec des résultats progressifs peuvent être trouvées du niveau local au niveau national dans de nombreux pays. Là où elles ont été mises en œuvre avec succès, elles ont permis de réduire les inégalités, de partager plus équitablement les coûts et les bénéfices des réformes, et de rendre les sociétés plus justes et plus vertes ».

En ce qui concerne le pouvoir, on ne saurait trop insister sur l'importance de cette transformation pour la pratique du développement. Voir la note de bas de page 28.

Voir également « *Understanding difference and building solidarity: a challenge to development initiatives* », le chapitre introductif de Mary Anderson à [Development and Social Diversity](#) (pp. 7-15) : Si le désavantage était « naturel » - c'est-à-dire le résultat inévitable des caractéristiques innées d'un certain groupe -, des programmes pourraient alors simplement être développés pour répondre aux besoins de ces groupes (...). Cependant, la reconnaissance du fait que les systèmes qui marginalisent les personnes en fonction d'une caractéristique « naturelle » telle que l'âge, le sexe ou la race sont *socialement* construits signifiait que l'on pourrait concevoir des stratégies permettant de modifier et reconstruire les systèmes afin de mettre un terme à la marginalisation ».

⁶² Programme des Nations Unies pour le développement (2013) [Humanity divided : confronting inequality in developing countries](#). New York : Programme des Nations Unies pour le développement

Distribution équitable des opportunités, du processus, des résultats ou de tous ces éléments ?

L'équité des chances et la satisfaction des besoins fondamentaux au niveau individuel sont tributaires d'un comportement sociétal particulier : la distribution⁶³. S'il ne fait aucun doute que la distribution affecte l'iniquité et que la redistribution peut rendre une société plus équitable, un désaccord persiste sur ce qui devrait être distribué en premier lieu. La plupart des expert·es conviendront que la distribution des résultats est utopique, mais les universitaires ne seront pas tou·tes d'accord pour dire que cette utopie vaut la peine d'être réalisée. Milton Friedman, par exemple, a fait valoir que l'égalité des résultats est contraire à la liberté, n'offre pas d'opportunités aux personnes et n'est donc, de ce fait, pas du tout équitable⁶⁴. Les libertarien·nes opteront dès lors radicalement pour l'égalité des chances et laisseront au marché le soin de distribuer les résultats. On peut cependant affirmer que c'est dans la distribution que la « main invisible » d'Adam Smith devient visible : ce sont des personnes qui distribuent, et le pouvoir des personnes qui façonne la distribution, pour le meilleur ou pour le pire.

Les sociétés peuvent opter pour la distribution de biens et de ressources précisément parce qu'elles aspirent à l'équité dans les résultats et qu'elles ont foi qu'à travers une distribution prudente de ces biens et ressources, l'équité dans les opportunités permettra d'y parvenir. Et pourtant, une distribution équitable de biens et de ressources ne sera pas équitable en soi⁶⁵. Comme nous le rappelle Amartya Sen, il existe « des variations significatives dans la conversion des ressources et des biens primaires en libertés »⁶⁶. En fin de compte, les avantages et les inconvénients qui caractérisent l'iniquité résultent des « relations entre les personnes et les biens »⁶⁷.

Prenant acte du fait que la distribution des intrants est insuffisante⁶⁸ et que la distribution des résultats est tout simplement impossible, nous avons de bonnes raisons d'appliquer largement la distribution et la règle de l'équité⁶⁹ : biens et ressources (y compris les revenus), opportunités,

⁶³ Pour une discussion approfondie sur l'équité, l'inclusion et la distribution, voir : Gray J (2000) *Inclusion : a radical critique*. Dans : P Askonas & A Stewart (eds.) *Social inclusion: possibilities and tensions*. Londres : Macmillan Press.

Pour une extension de la distribution au concept de pouvoir de Foucault (qui « peut toujours être contesté, de sorte que les rapports de force doivent être en permanence renouvelés et réaffirmés »), voir : Bălan S (2010) *M. Foucault's view on power relations*. Bucarest: Institut de Philosophie et de Psychologie Constantin Rădulescu-Motru.

⁶⁴ Friedman M & Friedman R (1980) *Created equal*. Dans : M Friedman & R Friedman *Free to choose: a personal statement*. New York : Harcourt Brace Jovanovich (pp 128-149).

⁶⁵ Il convient toutefois de mentionner que d'éminent·es universitaires ont considéré que la distribution de biens et de ressources était suffisante. *John Rawls*, par exemple, a développé son approche des biens primaires, la priorité devant être accordée aux intérêts des plus démunis, en partant du principe que les biens primaires sont l'incarnation de l'avantage. Pour une évaluation du raisonnement de John Rawls, voir l'ouvrage d'Amartya Sen intitulé *Equality of what?*

⁶⁶ Voir l'ouvrage d'Amartya Sen intitulé *Inequality reexamined*

⁶⁷ Voir l'ouvrage d'Amartya Sen intitulé *Equality of what?*

⁶⁸ Et souvent ni possible ni souhaitable, comme c'est le cas pour les différences innées et ces différences distinctives qui rendent chaque humain unique.

⁶⁹ Veuillez noter que les universitaires ne sont pas tou·tes d'accord : Iris Marion Young, par exemple, affirme qu'« une grave confusion conceptuelle résulte cependant de la tentative d'étendre le concept de distribution au-delà des biens matériels à des phénomènes tels que le pouvoir et l'opportunité ». Et Marion Young clarifie : « De plus, la réification, les individualismes et l'orientation des schémas supposée dans le paradigme distributif obscurcissent souvent les questions de domination et d'oppression, qui nécessitent une conceptualisation (de la justice) plus axée sur les processus et les relations ». Bien que l'accent mis sur la distribution ne comporte en effet que ce risque conceptuel (et pratique), la présente note conceptuelle souligne la nécessité d'une orientation vers le processus et d'une vision relationnelle, depuis sa délimitation initiale de l'iniquité comme étant fondée sur un traitement injuste, en passant par l'accent mis sur le processus, le pouvoir et les personnes, jusqu'à son aboutissement final, à savoir : un outil processuel d'évaluation de l'impact sur l'équité.

Pour connaître l'objection conceptuelle de Young à parler de distribution au-delà des biens et des ressources, voir : Young IM (1990) *Justice and the politics of difference*. Princeton NJ: Princeton University Press (pp 8-9 & 16-33).

capabilités (renforcer les aspects de la liberté liés aux opportunités) et traitement équitable (crucial pour les aspects de la liberté liés au processus)⁷⁰.

Redistribution, distribution et prédistribution

D'un point de vue conceptuel, une distribution peut être opérée entre *redistribution*, *distribution* et *prédistribution*.

La **redistribution** peut être interprétée comme un élément essentiel pour corriger les inégalités, en rééquilibrant les proportions de biens et de ressources inégales jusqu'aux marges d'utilité et de liberté de processus (au sens large, voir ci-dessus), ou au sens strict comme « retirer des ressources à un individu ou à un groupe et les donner à un autre individu ou groupe »⁷¹.

La **distribution** est l'équilibre réel de ces ressources et de cette liberté, qui fait partie intégrante de la baseline à laquelle un·e exécutant·e de projet ou de programme est intéressé·e pour pouvoir évaluer les résultats et l'impact sur l'équité pendant un projet ou un programme.

La **prédistribution** fait ensuite référence à ce qui « s'attaque d'entrée de jeu aux inégalités potentielles, avant l'apparition des inégalités et « égalise également les règles du jeu tout en contribuant à l'égalité des chances tout au long de la vie d'un individu »⁷², mais aussi à l'ensemble des réglementations et pratiques mises en place au fil du temps, qui peuvent expliquer la répartition réelle. On peut dire que les deux sont importants et que le dernier a ses implications pour la conception des politiques, car il devient de plus en plus évident que l'impact combiné de la redistribution sur l'équité et le bien-être dépend également des pratiques bien ancrées de la distribution réelle⁷³.

Politiques de redistribution et de prédistribution

On peut identifier une série de politiques pouvant contribuer à réduire les inégalités et à changer les systèmes. Tout d'abord, des politiques fiscales plus progressives⁷⁴ permettent d'éviter les crises, de soutenir la croissance et de réduire les inégalités de revenus⁷⁵, lorsqu'elles sont associées à une augmentation des dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, ainsi qu'à une réduction de l'évasion et des échappatoires fiscales. L'éducation mérite une mention spéciale, car les investissements publics visant à promouvoir l'accès et la qualité dans ce domaine rendent les personnes moins aisées moins dépendantes de leurs ressources monétaires et facilitent l'accumulation de capital humain. De tels investissements contribuent également à améliorer les

⁷⁰ Pour une discussion approfondie sur la distinction opérée entre la liberté d'opportunité et la liberté de processus, et la nécessité des deux, voir: Sen A (2004) [Elements of a theory of human rights](#). *Philosophy and Public Affairs* 32(4): 315-356.

⁷¹ La Banque mondiale adhère à cette définition stricte dans l'ouvrage [Poverty and shared prosperity 2016 : taking on inequality](#), mais reconnaît dans le même document que « toutes les politiques visant à renforcer l'équité ne doivent pas reposer sur une redistribution au sens strict. Certain·es peuvent obtenir des changements de répartition progressifs simplement par le biais de la législation. Par exemple, la législation sur le salaire minimum n'implique aucune redistribution directe des ressources par le gouvernement, alors qu'elle affecte néanmoins souvent la distribution des revenus. De plus, le terme de redistribution est fréquemment utilisé par les expert·es pour désigner les changements anonymes dans la distribution, quelle que soit leur cause ».

⁷² Tel que défini par la Banque mondiale dans [Poverty and shared prosperity 2016 : taking on inequality](#). Les investissements consentis dans une éducation de qualité pour tous et la couverture universelle des soins de santé sont donnés à titre illustratif. D'une certaine manière, cela se rapproche de la « redistribution par conception » au cœur de la [Doughnut economics](#) de Kate Raworth.

Le [World social report 2020 : inequality in a rapidly changing world](#) du Département des affaires sociales et économiques de l'ONU décrit comment des politiques équitables en matière d'éducation, de santé et de marché du travail peuvent équilibrer la distribution du capital humain, des compétences et des salaires, pour les générations futures également.

⁷³ Dabla-Norris E, Kochhar K, Supaphiphat N, Ricka F & Tsounta E (2015) [Causes and consequences of income inequality: a global perspective](#). IMF staff discussion note 15/13. Washington DC: Fonds monétaire international.

⁷⁴ Dans son sens technique : des taux d'imposition plus élevés en fonction de l'augmentation des revenus et de la richesse.

⁷⁵ Département des finances publiques du Fonds monétaire international (2014) [Fiscal policy and income inequality](#). IMF policy paper. Washington DC: Fonds monétaire international.

perspectives de revenus des générations futures⁷⁶. L'importance de l'accès à une bonne alimentation, à des services de santé de qualité, à l'éducation de base et à la scolarisation doit être soulignée pour briser les cercles de la privation⁷⁷. Ils peuvent être considérés comme d'importants investissements en capital humain dans la lutte contre l'iniquité.

En outre, la protection sociale est l'un des instruments égalisateurs de la société⁷⁸ et une application institutionnalisée du principe de distribution. Telle que traditionnellement conceptualisée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), elle peut servir d'exemple d'approche élargie raisonnable. Elle inclut trois dimensions : des mesures *de promotion* (pour améliorer les revenus et capacités réels), des mesures *de prévention* (pour éviter les privations, y compris les pensions de vieillesse, les assurances sociales et les allocations de chômage) et des services *provisoires* (pour protéger des privations, y compris les services sociaux et l'aide sociale). Personne ne soutiendrait que l'une ou l'autre de ces trois dimensions garantit à elle seule une protection sociale complète. Certain·es universitaires affirment qu'une dimension supplémentaire (ou transversale) des mesures *de transformation* est encore nécessaire (y compris la mobilisation pour renforcer l'équité sociale et améliorer les cadres réglementaires)⁷⁹. Les mesures de transformation sont par exemple des mesures qui vont au-delà des transferts de ressources, comme la fourniture de services sociaux appropriés ou des mesures qui agissent sur la division de la propriété des ressources au sein des ménages. L'inclusion de l'agenda « Travail décent » de l'OIT dans les ODD peut être vue comme un pas dans cette direction.

Législation, mise en œuvre et plaintes

En outre, la législation (et la ratification d'accords internationaux) est un instrument majeur pour établir un cadre de protection des droits humains. Toutefois, une telle législation ne doit pas rester lettre morte et sa mise en œuvre doit toujours passer par une interprétation. Il n'en demeure pas moins qu'il ne sera jamais possible de prévoir toutes les situations humaines. En conséquence, la législation laisse généralement un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui la mettent en œuvre. Cependant, lors de la mise en œuvre, les personnes interprètent les informations si bien que les décisions peuvent être influencées par des biais d'ordre cognitif⁸⁰. Les procédures permettant à des personnes d'introduire des réclamations en cas de traitement inéquitable sont donc des instruments complémentaires significatifs. On relève également que la manière dont les choix sont encadrés et dont les options par défaut (par exemple, l'acceptation ou le refus d'un service) sont définies au cours de la mise en œuvre influe fortement sur les choix posés par les personnes⁸¹. Il est dès lors important

⁷⁶ Dabla-Norris E, Kochhar K, Supaphiphat N, Ricka F & Tsounta E (2015) *Causes and consequences of income inequality: a global perspective*. IMF staff discussion note 15/13. Washington DC: Fonds monétaire international.

⁷⁷ Martorell R (1999), *The nature of child malnutrition and its long-term implications*. *Food and Nutrition bulletin*, 20 (3): 288-292.

⁷⁸ Comme l'a récemment corroboré le Secrétaire général des Nations Unies : « Instruments puissants de réduction des conséquences de l'inégalité et de promotion d'une croissance inclusive, les politiques de protection sociale sont essentielles pour l'Agenda 2030. (...) Les régimes de protection sociale contribuent à briser les cycles intergénérationnels de pauvreté et de vulnérabilité ».

Voir : Conseil économique et social des Nations Unies (2019) *Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité*. Rapport du Secrétaire général (E/2019/65). New York : Nations Unies.

⁷⁹ Sabates-Wheeler R & Devereux S (2007) *Social protection for transformation*. *IDS Bulletin* 38(3): 23-28.

⁸⁰ Kahneman D (2011). *Thinking Fast and Slow*. New York : Farrar, Strauss and Giroux.

⁸¹ Kahneman D & Tversky A (Eds.) (2000) *Choices, Values, and Frames*. Cambridge: Cambridge University Press.

Thaler R H & Sunstein C R (2008) *Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth and Happiness*. New Haven: Yale University Press.

Nous relevons que la critique la plus véhémente du « nudging » a été regroupée sous la rubrique « conditionnalité comportementale (:) l'économie comportementale et son rejeton le paternalisme libertarien ». Elle a été formulée par le spécialiste du développement Guy Standing. Ce dernier soutient que la conditionnalité comportementale est en contradiction avec au moins trois principes éthiques : « Primo, le Principe de la différence de sécurité qui, s'inspirant de John Rawls, affirme qu'une politique n'est socialement juste que si elle réduit l'insécurité des plus insécurisés. Si elle aidait certains groupes qui ne figuraient pas parmi les plus insécurisés et aggravait l'insécurité des plus insécurisés en termes

de concevoir avec soin la législation, les procédures de mise en œuvre, l'architecture choisie et les procédures de réclamation, car ces instruments peuvent être utilisés de différentes manières (c'est-à-dire en affectant positivement ou négativement les droits humains et l'agentivité des individus).

Gouvernance centrale et décentralisée

La manière dont la gouvernance des régimes et des services est organisée est également pertinente pour des considérations d'équité. Cela attire notre attention sur le type d'organisation (dé)centralisée des services (publics) (par exemple, qui définit la réglementation, qui finance, qui met en œuvre et quelle est la taille optimale des entités locales), la centralisation comme la décentralisation ayant leurs avantages et leurs inconvénients. Dans la littérature, une organisation décentralisée est généralement considérée comme plus efficace et adaptée aux préférences et situations locales⁸². Elle permet également davantage d'innovations et de partenariats locaux. À l'inverse, les dispositifs ou services décentralisés peuvent éprouver des difficultés à acquérir l'expertise nécessaire au niveau local ; quant aux entités les plus pauvres, ce seront vraisemblablement elles qui auront les besoins les plus grands. Cela est particulièrement vrai dans les pays en développement où les capacités humaines au niveau décentralisé sont souvent très limitées, le tout associé à des moyens financiers extrêmement réduits. Une organisation centrale a généralement plus de possibilités en termes de lutte contre les inégalités entre individus et entre régions, et peut générer des économies d'échelle et fédérer des groupes à risque⁸³. A contrario, elle est généralement moins flexible et peut être lente à s'adapter. En pratique, les détails de chaque conception en termes de gouvernance importent. Le bon mélange stratégique entre centralisation et décentralisation (parfois appelée décentralisation coordonnée au niveau central) semble prometteur pour combiner les considérations d'équité avec d'autres préoccupations (par exemple, l'efficience)⁸⁴.

Universalisme et ciblage

Lorsqu'on envisage des stratégies pour remédier à l'iniquité, il est utile d'aborder la question de l'universalisme par rapport au ciblage. Cela vaut la peine de s'intéresser à ce que l'on appelle le « paradoxe de la redistribution »⁸⁵ : le constat contre-intuitif selon lequel les interventions non ciblées

absolus ou relatifs, la politique serait imparfaite. Secundo, le Principe du test du paternalisme, selon lequel une politique est injuste si elle impose à certains groupes de la société des contrôles qui ne sont pas imposés aux plus libres. Tertio, le Principe des droits et non de la charité, selon lequel un changement politique ou institutionnel est juste s'il consolide les droits des destinataires et limite les pouvoirs discrétionnaires des prestataires ».

Voir : Standing G (2011) Behavioural conditionality: why the judges must be stopped – an opinion piece. Journal of Poverty and Social Justice 19(1): 27-38.

En dépit de ces critiques et d'autres, le nudging et l'économie comportementale, soutenus par des essais contrôlés aléatoires, sont devenus de plus en plus populaires. Richard Thaler - inventeur du « paternalisme libertarien » avec Cass Sunstein - a reçu le prix Nobel d'économie en 2017 pour sa contribution à l'économie comportementale. Abhijit Banerjee, Esther Duflo et Michael Kremer – qui ont appliqué le principe du nudging à la réduction de la pauvreté – ont eux aussi reçu le même prix en 2019.

⁸² Giguère S (2003) Managing Decentralisation and New Forms of Governance, OECD, Decentralisation. A New Role for Labour Market Policy. Paris: OCDE.

Greffé X (2003) Decentralisation: What Difference Does it Make? A Synthesis, OECD, Managing Decentralisation. A New Role for Labour Market Policy. Paris: OCDE.

⁸³ Broadway R & Shah A (2006) Intergovernmental Fiscal Transfers. Practices and Principles. Washington: Banque mondiale. Oates W (1972) Fiscal federalism. New York: Harcourt Brace Jovanovich.

Pollitt C (2005) Decentralization: A central concept in contemporary public management. Dans Ferlie E, Lynn L & Pollitt C (Eds.) The Oxford Handbook of Public Management (pp. 371-397). Oxford: Oxford University Press.

Kazepov, Y (Ed.) (2010) Rescaling Social Policies: Towards Multilevel Governance in Europe. Farnham: Ashgate.

⁸⁴ Kazepov, Y (Ed.) (2010) Rescaling Social Policies: Towards Multilevel Governance in Europe. Farnham: Ashgate.

⁸⁵ Korpi W & Palme J (1998) The paradox of redistribution and strategies of equality: welfare state institutions, inequality and poverty in the Western countries. American Sociological Review 63(5): 661-687.

Si ce phénomène a été inventé sur la base d'une analyse dans les pays riches, des preuves ont également été documentées dans les pays pauvres. Voir, entre autres:

(universelles) - malgré l'écoulement vers les nantis, y compris l'effet Matthieu - profitent à long terme davantage aux plus démunis que les interventions ciblées. Une explication en est que les politiques universelles, en incluant également la classe moyenne, bénéficient d'un soutien plus large et sont plus durables⁸⁶. Une explication plus technique se fonde sur l'effet combiné d'une couverture plus large et de l'absence relative d'erreurs d'exclusion dans les programmes universels⁸⁷. La simple existence du paradoxe reste sujette à contestation⁸⁸, mais les discussions en cours ont certainement contribué à mettre la redistribution au centre des cercles de politique sociale. Depuis 2016, la Banque mondiale met en garde contre « une attention excessive accordée aux compromis entre efficience et équité » et propose la redistribution en tant qu'intervention clé dans son approche de « prospérité partagée »⁸⁹.

Il semblerait que le moment soit venu de considérer le choix entre universalisme et ciblage⁹⁰ comme un faux choix : des politiques universelles bien conçues sont une base efficace de redistribution et de réduction des inégalités, alors que le ciblage est le complément nécessaire pour accroître leur efficacité⁹¹. C'est peut-être bien la nouvelle stratégie du Fonds monétaire international en matière de dépenses sociales qui illustre le mieux ce changement pragmatique : « Le Fonds n'a aucun parti pris en faveur d'une seule approche. Il considère plutôt ces approches comme des outils complémentaires pour atteindre des objectifs sociaux ». Dans le même temps, le FMI souligne « qu'un recours accru aux transferts de type universel implique généralement des coûts fiscaux qui doivent être financés par une imposition efficace et progressive⁹² ».

On peut s'approcher d'une distribution équitable en combinant une action directe sur les ressources (par exemple, par le biais d'impôts et de transferts) et le renforcement des capacités et des libertés (par exemple, par une alimentation, une éducation et des soins de santé adéquats, et par une législation, une mise en œuvre, des procédures de réclamation et une gouvernance appropriée en vue de renforcer les capacités).

Si les approches universalistes sont essentielles, le ciblage peut y contribuer et s'avérer complémentaire si des choix stratégiques judicieux sont posés.

Ghai D (1997) *Social development and public policy: some lessons from successful experiences*. Social Development and Public Policy discussion paper 89. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Mehrota S & Jolly R (eds) (2000) *Development with a human face: experiences in social achievement and economic growth*. Oxford: Clarendon Press.

⁸⁶ Danson M, McAlpine R, Spicker P & Sullivan W (2013) *The case for universalism: assessing the evidence*. Londres : Centre for Labour and Social Studies.

⁸⁷ Wingborg M (2018) *Not just for Swedes: universal social protection in Sweden's international development cooperation*. Uppsala: Church of Sweden.

⁸⁸ Voir, entre autres, deux contributions belges au débat :

Marx I, Salanauskaite L & Verbist G (2013) *The paradox of redistribution revisited: and that it may rest in peace?* IZA discussion paper No 7414. Bonn: Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit.

Gugushvili D & Laenen T (2019) *Twenty years after Korpi and Palme's "Paradox of redistribution": what have we learned so far, and where should we take it from here?* Leuven: Centrum voor Sociologisch Onderzoek.

⁸⁹ Banque mondiale (2016) *Poverty and shared prosperity 2016: taking on inequality*. Washington DC : Banque mondiale.

⁹⁰ Mkandawire T (2005) *Targeting and universalism in poverty reduction*. Social Policy and Development Programme paper. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

⁹¹ En 2000 déjà, la *Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes* concevait l'universalisme comme une politique sociale globale et avançait que « le ciblage (...) n'est pas une politique sociale en tant que telle, mais plutôt une méthode qui, si elle est correctement appliquée, renforce l'efficacité des programmes sociaux universels ».

⁹² Voir : Fonds monétaire international (2019) *A strategy for IMF engagement on social spending - Background papers*. IMF policy paper. Washington DC : Fonds monétaire international.

1.5. Les inégalités sont systématiques : elles ne se produisent pas seulement de façon occasionnelle

Les schémas d'inégalités ne sont pas aléatoires : ils sont plutôt structurels, mais pas nécessairement intentionnels

On peut affirmer que tous les résultats injustes et inégaux au niveau de la société ne sont pas intentionnels. Ils peuvent également résulter d'un échec de la politique dû à une conception mal informée ou une mise en œuvre inadéquate de la politique, ou simplement suite à l'absence de politique publique, ce qui aggrave la défaillance du marché⁹³. Dans tous les cas, il est possible de reconnaître des schémas clairs d'inégalités. Les résultats inéquitables se produisent rarement de manière isolée. Bien au contraire, dans toutes les populations, on peut identifier des groupes de personnes - partageant des attributs ethniques, socioéconomiques et autres - avec des résultats inéquitables similaires⁹⁴.

Une explication de ce regroupement systématique est la théorie de l'inégalité structurelle⁹⁵. L'inégalité structurelle est définie comme « une condition qui résulte de l'attribution d'un statut inférieur ou inégal à une catégorie de personnes, par rapport à une ou plusieurs catégories de personnes, une relation qui est perpétuée et renforcée par une confluence de relations inégales dans les rôles, les fonctions, les droits de décision et les opportunités. Les inégalités structurelles fondées sur le genre et les différences tribales, ethniques ou raciales étaient les plus répandues. Généralement, ces inégalités persistent lorsqu'elles ne sont pas reconnues comme résultant de conditions structurelles omniprésentes. Le manque de reconnaissance engendre un cercle vicieux qui renforce ces relations inégales »⁹⁶. L'inégalité structurelle est rigide, mais - générée par les personnes - elle n'est pas immuable.

Si l'on ne s'y attaque pas, l'inégalité structurelle se répète et se reproduit. Alors que son fardeau pèse sur les individus, son origine et le chemin qui en découle sont eux sociaux. D'une part, ce sont les individus qui deviennent des personnes défavorisées, « souffrent de relations de pouvoir inégales et n'ont pas voix au chapitre, ce qui conduit à un comportement passif et à l'acceptation des conditions défavorables de reconnaissance qui leur sont attribuées »⁹⁷. D'autre part, s'attaquer aux pièges systématiques de l'inégalité a trait au changement relationnel et aux différents modes d'organisation

⁹³ Certains acteurs de la société civile peuvent avoir une opinion plus tranchée : la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement déclare que « les inégalités ne sont pas des accidents du destin - elles sont le résultat d'actions et de politiques délibérées des personnes au pouvoir dans les sphères sociales, économique et politique ». Voir CONCORD (2019) [Inequalities unwrapped : an urgent call for systemic change](#). Bruxelles : CONCORD Europe.

⁹⁴ L'apparition de ces groupes (clusters) ne remet pas en cause l'[observation de Sen](#) concernant les « variations significatives dans la conversion des ressources et des biens primaires » et ne doit pas détourner l'attention de l'inéquité intragroupe. Ce que cela signifie réellement, c'est que nous n'avons aucune excuse valable pour ne pas les remarquer.

⁹⁵ Pour une introduction approfondie à la théorie de l'inégalité structurelle, voir :
Sørensen A (1996) [The structural basis of social inequality](#). The American Journal of Sociology 101(5): 1333-1365.
L'inégalité structurelle est intimement liée à ce que Charles Tilly a appelé « l'inégalité catégorique » dans son exploration des inégalités systématiques : « les inégalités importantes et significatives en matière d'avantages entre les êtres humains correspondent principalement à des différences de catégories telles que noir/blanc, homme/femme, citoyen/étranger, ou musulman/juif plutôt qu'à des différences individuelles d'attributs, de propensions ou de performances ». Voir: Tilly C (1998) *Durable inequality*. Berkeley, University of California Press.

⁹⁶ Dani A & de Haan A (2008) *Social policy in a development context: structural inequalities and inclusive institutions*. Dans : A Dani & A de Haan (eds) [Inclusive states: social policy and structural inequalities](#). Washington DC: Banque mondiale.

⁹⁷ Dani A & de Haan A (2008) *Social policy in a development context: structural inequalities and inclusive institutions*. Dans : A Dani & A de Haan (eds) [Inclusive states: social policy and structural inequalities](#). Washington DC : Banque mondiale.

de la société⁹⁸. C'est à ce niveau que la recherche de justes équilibres de pouvoir devient un complément nécessaire à la redistribution visant la réduction durable des inégalités.

Les effets de la sélection peuvent également renforcer l'inégalité structurelle. Les personnes qui partagent des caractéristiques similaires (non observées) ont tendance à se sélectionner dans des situations similaires. Par exemple, les migrant·es qui demandent la citoyenneté dans un nouveau pays d'accueil, les personnes ayant un certificat de naissance et celles vivant dans le même quartier partagent généralement certaines caractéristiques, ont tendance à faire des choix similaires avec des résultats positifs, mais aussi négatifs possibles (inégalité plus structurelle).

L'intersectionnalité, une caractéristique de l'inégalité structurée

Une première manifestation de l'inégalité structurée attire notre attention sur le concept et l'importance de l'intersectionnalité. D'un point de vue intersectionnel, « [les inégalités ne sont jamais le résultat de facteurs isolés et distincts. Elles résultent plutôt des intersections entre différentes positions sociales, relations de pouvoir et expériences](#) ». L'intersectionnalité est un paradigme de recherche émergent qui donne de l'importance à l'interaction entre les différences de catégories (noir/blanc, homme/femme, urbain/rural...) et remet ainsi en cause les politiques identitaires qui réduisent des individus humains uniques à une caractéristique commune⁹⁹. Depuis son apparition dans la théorie critique des races¹⁰⁰, le concept d'intersectionnalité a contribué de manière substantielle à une meilleure compréhension de la vulnérabilité, de la discrimination, de l'exclusion, de l'inégalité de genre, de l'iniquité en matière de santé¹⁰¹ - et de l'iniquité en général¹⁰². En fin de compte, l'intersectionnalité aide à la fois à mieux comprendre les inégalités au sein d'un groupe et à y remédier efficacement¹⁰³.

⁹⁸ Pour un aperçu détaillé des nombreuses façons dont ce changement peut se produire, voir :

Bebbington A, Dani A, de Haan A & Walton M (2008) *Inequalities and development: dysfunctions, traps, and transitions*. Dans : A Bebbington, A Dani, A de Haan & M Walton (eds) [Institutional pathways to equity: addressing inequality traps](#). Washington DC: Banque mondiale.

⁹⁹ Hancock AM (2007) [When multiplication doesn't equal quick addition: examining intersectionality as a research paradigm](#). *Perspectives on Politics* 5(1): 63-79.

¹⁰⁰ Crenshaw K (1989) [Demarginalizing the intersection between race and sex: a black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics](#). *University of Chicago Legal Forum* 1(8): 139-167.

¹⁰¹ Pour quelques exemples récents, voir: Chaplin D, Twigg J & Lovell E (2019) [Intersectional approaches to vulnerability reduction and resilience-building](#). *Resilience Intel* 12: 1-35.

Silver H (2016) [Social exclusion](#). Dans: J Stone, D Rutledge, P Rizova, A Smith & X Hou (eds) *The Wiley Blackwell encyclopedia of race, ethnicity and nationalism*. Londres: Blackwell.

Atrey S (2019) *Intersectional discrimination*. Oxford: Oxford University Press.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2019) [Women's autonomy in changing economic scenarios](#). Santiago du Chili: CEPALC.

Ravindran S & Gaitonde R (2018) [Health inequities in India: a synthesis of recent evidence](#). Singapore: Springer Nature.

¹⁰² Gemma Hunting soutient donc que l'intersectionnalité permet « une compréhension plus contextualisée et réflexive », et sert de « base pour des politiques publiques plus efficaces et plus pertinentes qui font progresser la justice sociale ». La recherche-action participative est considérée comme une méthode essentielle pour éclairer une perspective intersectionnelle. Voir: Hunting G (2014) [Intersectionality-informed qualitative research: a primer](#).

Vancouver: Simon Fraser University, Institute for Intersectionality Research and Policy.

Gaventa J & Cornwall A (2006) [Challenging the boundaries of the possible: participation, knowledge and power](#). *IDS Bulletin* 37(6): 122-128.

¹⁰³ Une illustration de cette dernière est l'adoption, lors de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes (Montevideo, 2016), d'un agenda sur l'égalité des sexes qui « tient compte de la manière dont les différentes catégories, positions ou situations (culturelles, identitaires, sociales, liées à l'âge, ethniques, raciales et autres) engendrent des formes spécifiques de discrimination ou se combinent pour aggraver ou approfondir les inégalités existantes ». Voir : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2016)

[Equality and women's autonomy in the sustainable development agenda](#). Santiago du Chili: CEPALC.

Le temps et l'espace structurent les différences et les inégalités

Tous les processus sont *ancrés dans le temps et l'espace*¹⁰⁴. Par conséquent, le temps et l'espace sont des éléments structurants importants de l'iniquité. Il est pertinent de voir comment les inégalités s'articulent dans l'espace et dans le temps. Les possibilités et les risques, les capacités et les libertés, ainsi que les résultats engrangés durant le parcours de vie des personnes sont (en partie) façonnés par les conditions présentes au cours des périodes de l'histoire (par exemple, des groupes partagent une crise économique ou une guerre ou un changement de législation). En outre, ils sont façonnés par leurs «parcours personnels», leurs parcours de vie de la naissance à la mort, et lorsqu'elles vivent des événements et des expériences de vie (par exemple, fin de la scolarité, départ de la maison parentale, mariage, avoir des enfants, décès d'enfants...). L'âge ou le moment de survenance des événements de vie est important. En outre, les personnes accumulent aussi généralement des inégalités au cours de leur existence (par exemple, les pauvres meurent plus jeune)¹⁰⁵. Des processus de (dés)avantage cumulatif peuvent jouer un rôle tout au long de la vie. DiPrete et Eirich définissent l'avantage cumulé comme un mécanisme général générant une inégalité à travers tout processus temporel dans lequel une position relative favorable devient une ressource qui engendre d'autres gains relatifs¹⁰⁶.

De même, les opportunités et les risques, les capacités et les libertés, ainsi que les résultats engrangés durant le parcours de vie des personnes sont également façonnés par les lieux (et l'accès virtuel) qu'elles connaissent au cours de leur vie (par exemple, vivre dans un quartier pauvre ou riche, vivre dans un village ou dans la capitale). Les disparités entre zones urbaines et rurales sont généralement marquées. On peut dès lors parler d'inégalité spatiale, celle-ci pouvant être définie comme « l'inégalité des indicateurs économiques et sociaux de bien-être entre les unités géographiques ». Une inégalité spatiale significative est très présente dans de nombreux pays africains.

Des vies liées qui structurent les différences et les inégalités

En outre, les événements et expériences (par exemple, un décès) vécus par des individus liés à leur vie (partenaires, parents, enfants...) revêtent de l'importance. Les personnes peuvent accumuler des inégalités au sein de leurs familles et au fil des générations (par exemple, par le biais des héritages et de la transmission intergénérationnelle du capital social et culturel). Il est par conséquent pertinent de prendre en considération les individus au sein de leurs réseaux sociaux.

Les inégalités systématiques se répètent et se reproduisent lorsqu'on n'y fait rien. Pour y remédier, un traitement équitable tout au long de la vie doit venir compléter les politiques de redistribution.

L'intersectionnalité est une caractéristique essentielle de l'inégalité. Les événements vécus au cours de la vie sont eux aussi caractéristiques de l'inégalité.

Le temps (temps calendrier et temps personnel) et l'espace sont des éléments structurants importants des processus générateurs d'inégalités. Il en va de même pour les vies liées.

¹⁰⁴ Elder G H J, Kirkpatrick Johnson M & Crosnoe R (2003) The Emergence and Development of Life Course Theory. In Mortimer J T & Shanahan M J (Eds.) *Handbook of the Life Course* (pp. 3-18). New York : Kluwer.

Mayer, K. U. (2009). *New Directions in Life Course Research*. *Annual Review of Sociology*, 35(1), 413-433.

¹⁰⁵ Therborn G (2013) The Killing fields of inequality. Cambridge: Polity Press.

¹⁰⁶ DiPrete T A & Eirich G (2006) *Cumulative Advantage as a Mechanism for Inequality: A Review of Theoretical and Empirical Developments*. *Annual Review of Sociology*, 32, 271-297.

1.6. La lutte contre les inégalités nécessite une action systémique en termes de domaines et de secteurs de la vie, avec un suivi à long terme

La nécessité d'une action systémique dans divers domaines de la vie assortie d'un suivi

Comme la plupart des thèmes et secteurs¹⁰⁷ (en termes de coopération au développement) correspondent grosso modo aux sphères de la vie personnelle, toute intervention visant à promouvoir l'équité dans un secteur aura très probablement un impact sur l'équité dans d'autres. De plus, et cela peut compliquer les choses de manière inattendue, un impact positif sur l'équité dans une sphère/un secteur ne générera pas toujours un impact positif dans d'autres sphères/secteurs.

La récente critique féministe des transferts conditionnels en espèces (TCE) ciblant les femmes pauvres peut servir d'exemple convaincant de ce dernier point. Sans remettre en cause les résultats immédiats de ces initiatives¹⁰⁸, Serene Khader affirme que le discours sous-jacent d'« autonomisation » se traduit par un carcan qui est injuste pour les femmes¹⁰⁹ et qui les prive en fait de tout pouvoir. S'appuyant sur les travaux empiriques de Molyneux et Tabbusch¹¹⁰, et sur le concept de « féminisation de la responsabilité et de l'obligation » introduit par Chant¹¹¹, Khader critique les TCE en tant que « changement dans le programme de développement international, dans lequel le travail non reconnu

¹⁰⁷ À l'heure actuelle, Enabel est active dans 10 thèmes : (1) l'agriculture et le développement rural ; (2) la digitalisation ; (3) l'éducation, la formation et l'emploi ; (4) l'énergie ; (5) l'environnement et le climat ; (6) le genre ; (7) la gouvernance ; (8) la santé ; (9) le secteur privé et (10) l'eau et l'assainissement. Voir <https://www.enabel.be>

¹⁰⁸ Ce qu'Olivier de Sardan et Piccoli appellent un impact positif a priori peu surprenant : « recevoir de l'argent est toujours "pratique" pour les personnes qui en manquent ».

Voir : Olivier de Sardan JP & Piccoli E (2018) [Cash transfers and the revenge of contexts: an introduction](#). Dans : JP Olivier de Sardan & E Piccoli (eds) *Cash transfers in context: an anthropological perspective*.

¹⁰⁹ Une décennie plus tôt, Jane Jenson a également vu les idéaux féministes « lost in translation » dans la pratique du développement, les revendications d'égalité des femmes étant écartées au profit de l'investissement dans les enfants, et les femmes étant instrumentalisées pour ce dernier.

Voir : Jenson J (2009) [Lost in translation: the social investment perspective and gender equality](#). *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society* 16(4): 446-483.

¹¹⁰ Sur la base d'un examen des programmes latino-américains de transferts conditionnels en espèces, M. Molyneux a relevé que « l'"autonomisation" que les femmes sont censées atteindre (...) ne leur donne pas de possibilités d'autonomie ou de sécurité nettement plus grandes ni n'élargit sensiblement leurs choix. Les femmes ont ainsi acquis une plus grande reconnaissance en tant que mères ainsi que davantage de responsabilités, mais pas beaucoup plus de pouvoir ou d'autonomie dans ces programmes et, dans la plupart des cas, peu de nouveaux droits, voire aucun. En outre, les conditions assorties à la réception des transferts par les femmes renforcent les rôles et responsabilités normatifs de ces dernières, de sorte que, dans la mesure où elles sont autonomisées, c'est dans le cadre des relations sociales existantes que se reproduisent les asymétries entre les sexes qui les rendent impuissantes ».

Pour l'analyse, voir : Molyneux M (2009) [Conditional cash transfers: 'a pathway to women's empowerment'](#). Pathways working paper 5. Sussex: Institute of Development Studies.

Pour une bibliographie contextuelle exhaustive, voir : Molyneux M & Tabbush C (2009) [Conditional cash transfers and women's empowerment: annotated bibliography](#) (préparée pour le projet Pathways d'IDS sur l'autonomisation des femmes). Sussex : Institute of Development Studies.

¹¹¹ Sylvia Chant a contribué à attirer l'attention sur un aspect négligé de ce qu'on a appelé la « féminisation de la pauvreté » depuis le milieu des années 1990 : la « féminisation de la responsabilité et de l'obligation ». Compris comme une forme négligée de privation sexospécifique, le concept s'articule autour de trois éléments : (1) diversification et intensification du travail des femmes par rapport à la diminution des intrants des hommes, (2) disparités persistantes et/ou croissantes dans les capacités des femmes et des hommes à négocier les obligations et les droits au sein des ménages, et (3) désarticulation croissante entre responsabilités et droits. Voir: Chant S (2006) [Re-thinking the "feminization of poverty" in relation to aggregate gender indices](#). *Journal of Human Development* 7(2): 201-220.

Chant S (2008) [The 'feminisation of poverty' and the 'feminisation' of anti-poverty programmes: room for revision?](#) *Journal of Development Studies* 44(2): 165-197.

des femmes subventionne le développement et les hommes conservent ou augmentent leur pouvoir sur les femmes »¹¹².

Jenson et Nagels décrivent comment, au fil du temps, l'« autonomisation » a disparu de la justification et de la formulation des TCE, la promotion de l'égalité des genres faisant d'abord place à la sensibilité au genre, avec peu de place accordée à l'égalité des genres, pour être finalement remplacée par une prescription de maternité instrumentale¹¹³. Aujourd'hui, dans un examen de l'impact à long terme des TCE¹¹⁴, la Banque mondiale se concentre sur les enfants en tant que bénéficiaires, mais garde le silence sur les femmes qui ont reçu les transferts.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que les transferts conditionnels en espèces ne sont pas mauvais en soi. Le fait est que la poursuite de l'équité dans une sphère pour un groupe de personnes - comme l'autonomisation des femmes dans la série initiale d'objectifs des TCE - peut inopinément entraîner un impact négatif sur l'équité dans d'autres sphères ou, à long terme, pour ces mêmes personnes. Dans le cas de transferts conditionnels en espèces aux femmes, cela signifie que les transferts d'argent ne réaliseront leur potentiel d'égalisation que lorsque, parallèlement, sera abordée la position des femmes au sein de la famille et de la société¹¹⁵, et que seront également traitées les pratiques néfastes de la masculinité¹¹⁶. Selon Olivier de Sardan et Piccoli : le défi pour tout programme de TCE est d'être « capable de mieux comprendre les contextes dans lesquels il est mis en œuvre, de les prendre en compte systématiquement, et de s'adapter aux réactions de ces contextes à son égard plutôt que d'essayer de faire en sorte que la réalité s'adapte à son modèle »¹¹⁷. Pour résumer : la réduction des inégalités nécessite une perspective systémique. Les dommages collatéraux ne sont pas une option.

Pour illustrer la nécessité d'une action systémique dans les domaines de la vie, considérons par exemple quatre constats avérés :

- (1) les femmes sont plus susceptibles que les hommes de subir l'impact du changement climatique¹¹⁸ ;
- (2) les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la faim et les famines¹¹⁹ ;

¹¹² Khader S (2019) [Global gender justice and the feminization of responsibility](#). *Feminist Philosophy Quarterly* 5(2): article 8. *Dans ses conclusions, Khader pousse l'argumentation un peu plus loin en affirmant que « les interventions de développement, qui s'appuient sur le travail des femmes pour améliorer le bien-être des familles et des communautés, menacent à la fois d'aggraver l'exposition des femmes à la domination sexiste et d'impliquer dans l'aventure les habitants du Nord qui profitent injustement des femmes dans l'hémisphère Sud ».*

¹¹³ Jenson J & Nagels N (2018) Social policy instruments in motion. Conditional cash transfers from Mexico to Peru. *Social Policy & Administration* 52(1): 323-342.

¹¹⁴ Molina Millán T, Barham T, Macours K, Maluccio J & Stampini M (2019) [Long-term impacts of conditional cash transfers: review of the evidence](#). *The World Bank Research Observer* 34(1): 120-159.

¹¹⁵ Chant S (2008) [The 'feminisation of poverty' and the 'feminisation' of anti-poverty programmes: room for revision?](#) *Journal of Development Studies* 44(2): 165-197.

¹¹⁶ Khader S (2019) [Global gender justice and the feminization of responsibility](#). *Feminist Philosophy Quarterly* 5(2): article 8.

¹¹⁷ Olivier de Sardan JP & Piccoli E (2018) [Cash transfers and the revenge of contexts: an introduction](#).

Dans : JP Olivier de Sardan & E Piccoli (eds) *Cash transfers in context: an anthropological perspective*.

Olivier de Sardan et Piccoli accordent également l'attention requise à la nécessité de prendre en compte le contexte plus large, y compris le paradoxe implicite d'imposer la condition d'utilisation des services publics lorsque la qualité et l'accessibilité de ces services demeurent problématiques, comme c'est le cas dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne.

¹¹⁸ Islam S & Winkel J (2017) [Climate change and social inequality](#). DESA working paper 2017/152. New York : Département des affaires sociales et économiques de l'ONU.

¹¹⁹ Voir entre autres les ouvrages de Jean Drèze et Amartya Sen :

Drèze J, Sen A & Hussain A (eds) (1995) *The political economy of hunger*. Oxford: Oxford University Press.

Jean Drèze est un exemple exceptionnel de l'expertise belge en matière de développement humain et d'équité. Dans la biographie rédigée par Amartya Sen lorsqu'il a reçu son prix Nobel d'économie en 1998, il a écrit : « Au milieu des années 80, je collaborais intensivement avec Jean Drèze, un jeune économiste belge d'une compétence extraordinaire et d'un dévouement remarquable. Je dois une grande partie de ma compréhension de la faim et de la privation à ses intuitions et à

- (3) les personnes dans le besoin bénéficiant de moins de soins de santé que les personnes riches¹²⁰ ; et
(4) les personnes pauvres, lorsqu'elles consomment des services de santé, s'appauvrisent souvent¹²¹.

Imaginez à présent un exemple pas si éloigné d'une inondation soudaine et d'une crise alimentaire subséquente dans une zone côtière, où la majorité des pauvres (comme dans la plupart des régions du monde) sont des femmes. Seule une approche systémique coordonnée sera en mesure de prévenir ou de gérer l'impact négatif sur l'équité d'une telle situation. Aucune approche unique ciblée ne suffirait à *elle seule*¹²² à faire une différence significative et durable¹²³.

La nécessité d'une action systémique au sein d'un secteur ou d'un domaine de développement

L'iniquité a été décrite comme un problème de société complexe et malsain. Ses origines sont dues à une multitude de structures et de dynamiques sociétales, encore compliquées par des choix personnels (conscients ou non) et des évènements de la vie largement imprévisibles au niveau plus individuel. Résultat d'un système complexe (la société dans son ensemble), l'iniquité ne peut donc changer qu'au moyen d'une approche systémique.

La pensée systémique nous apprend que les systèmes (sociaux) se comportent de manière non linéaire et imprévisible, et qu'ils ont tendance à se comporter de manière conservatrice s'ils sont soumis à la pression de facteurs externes (initiatives de changement). Cela implique que toute mesure corrective, en particulier de type « one-bullet », est susceptible de devoir faire face à une réaction sociétale envers le changement et/ou à l'émergence d'effets pervers inattendus.

À l'instar de tous les autres phénomènes de société, l'iniquité nécessite une approche systémique pour être combattue. Les mesures doivent être prises avec soin, en tenant compte d'un large éventail de facteurs contributifs à la fois et d'une attitude d'apprentissage afin d'ajuster ou de diversifier constamment les initiatives. Une telle approche permet de détecter et de réagir

ses recherches, tout comme mes récents travaux sur le développement, qui ont été pour la plupart réalisés conjointement avec lui. En effet, ma collaboration avec Jean a été extrêmement fructueuse pour moi, non seulement parce que j'ai beaucoup appris de ses initiatives imaginatives et de son indéfectible rigueur, mais aussi parce qu'il est difficile de battre un arrangement de travail commun dans lequel c'est Jean qui fait la majeure partie du travail, tandis que c'est moi qui récolte les honneurs ». De nationalité indienne depuis 2002, Jean Drèze a été co-architecte du National Rural Employment Guarantee Act de 2005 et du National Food Security Act de 2011.

¹²⁰ Tudor Hart J (1971) [The inverse care law](#). *The Lancet* 297(7696): 405-412.

¹²¹ Voir, entre autres : Whitehead M, Dahlgren G & Evans T (2001)

[Equity and health sector reforms: can low-income countries escape the medical poverty trap?](#)

The Lancet 358(9284): 833-836.

Veuillez noter que l'aggravation ou la persistance de la pauvreté peut se produire avec ou sans dépenses catastrophiques, une mesure qui ne reflète que la pointe de l'iceberg.

Pour des dépenses explosives en matière de santé, voir : Xu K, Evans B, Kawabata K, Zeramdini R, Klavus J & Murray C (2003) [Household catastrophic health expenditure: a multicountry analysis](#). *The Lancet* 362(9378): 111-117.

¹²² Il ne s'agit pas ici d'un plaidoyer en faveur d'interventions uniquement intersectorielles ou multisectorielles. Une action ciblée et sectorielle - fondée sur des connaissances d'expert·es équilibrées et adaptées aux besoins et au contexte des populations locales - est fondamentale pour aboutir à des interventions réussies et des résultats tangibles. Cela signifie que cette action sectorielle devrait toujours tenir compte de l'ensemble du tableau (« la vie est unique ») et être planifiée, mise en œuvre et évaluée en coordination avec tous les autres secteurs concernés.

¹²³ Tel que formulé par le Programme des Nations Unies pour le développement : « La complexité et le caractère multidimensionnel des facteurs d'inégalité appellent une réponse complexe et multidimensionnelle. En fait, seule une approche véritablement holistique permet de s'attaquer pleinement aux multiples facteurs qui causent les inégalités et de créer les conditions d'une société réellement inclusive ».

Voir : Programme des Nations Unies pour le développement (2013) [Humanity divided: confronting inequality in developing countries](#). New York : Programme des Nations Unies pour le développement

rapidement à d'éventuels effets secondaires indésirables ou d'affiner la stratégie d'intervention pour obtenir des résultats toujours meilleurs. Elle exige une analyse approfondie de la situation, prenant en compte les facteurs contextuels et une attitude d'apprentissage par la pratique et de flexibilité dans les options d'action. Par conséquent, la lutte contre l'iniquité prend du temps, les solutions miracles n'existant tout simplement pas.

L'approche systémique ne signifie pas que le problème de l'iniquité doit être abordé dans tous ses aspects à la fois. Au lieu de cela, construire une société moins inéquitable exige d'adopter des décisions stratégiques pour atteindre des solutions partielles, un changement progressif par « l'apprentissage par la pratique », et ce, en ayant toujours à l'esprit que peuvent survenir des effets pervers qui nécessitent de nouvelles adaptations de la stratégie et en adoptant l'attitude modeste consistant à admettre que toute la question de l'iniquité va bien au-delà des initiatives particulières.

Dans le cadre de l'aide au développement, étant donné que les initiatives d'appui au développement ont généralement un horizon de 4 à 5 ans seulement, les projets isolés ne peuvent que **contribuer** à la lutte contre l'iniquité. Ceci n'est pas un plaidoyer pour l'inaction, mais plutôt pour réduire les ambitions à court terme et envisager un horizon de développement de 10 à 12 ans à travers des interventions successives qui assurent une continuité et une cohérence stratégiques.

Aux yeux des personnes, la vie est unique. Tout impact de l'iniquité dans une sphère de la vie d'une personne aura des ramifications (au fil du temps) dans les autres sphères de la vie de cette même personne et peut affecter ses possibilités futures. Cela devrait affecter la conception des interventions et l'évaluation des impacts (potentiels).

Afin de prendre conscience des expressions systémiques de l'iniquité, nous devons regarder au-delà des limites de toute initiative corrective dans un domaine ou un sujet particulier de sorte à comprendre les réactions systémiques et la relativité des solutions proposées.

Si l'on veut éviter de nuire, il faut voir plus loin et évaluer les effets pervers potentiels au niveau de la société.

Une première condition sine qua non est d'appliquer une perspective sociétale systémique à l'évaluation du contexte et au suivi du projet. Par la suite, il nous faut assurer le suivi des effets à long terme. C'est là précisément l'objectif de nos outils d'évaluation de l'impact sur l'équité.

1.7. Le consensus sur ce que l'équité implique se base sur le cadre de protection des droits humains

L'attribut inhérent à l'iniquité, à savoir le fait d'être injuste, se fonde sur le jugement moral, qui diffère selon les principes et les idéologies. L'évaluation de l'iniquité et la réduction des inégalités dépendent donc d'un **consensus** sur ce que l'équité implique.

Amartya Sen nous a rappelé qu'une théorie de la justice (ou de l'équité) est la pierre angulaire éthique de l'équité, pour laquelle une perspective de capacité seule serait insuffisante, et que c'est la théorie fournie par le cadre de protection des droits humains¹²⁴. Il nous a de même rappelé que les droits humains ont suscité un certain scepticisme parmi nombre de théoricien·nes juridiques et politiques¹²⁵. Il n'en va pas autrement aujourd'hui, la critique de l'eurocentrisme et la remise en cause de l'universalité s'ajoutant aux préoccupations antérieures. Nous partons du principe que la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) de 1948, complétée par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (et ses protocoles facultatifs), est la meilleure boussole morale disponible et qu'elle permet d'éviter la temporalité volatile des idéologies. Elle évite la difficile et probablement interminable discussion sur le rôle de la chance, du destin et de la responsabilité qui peuvent être perçus de façon différente par les cultures et les individus. Il s'agit d'une approche pragmatique sur laquelle nous pouvons construire un consensus¹²⁶.

L'un des doutes quant à l'utilité du cadre de protection des droits humains est sa lourdeur de réalisation : au mieux, il est inscrit dans les constitutions et les lois, mais n'est trop souvent que partiellement mis en pratique. Le principe, souvent mal compris, de « réalisation progressive », inhérent aux droits humains, est lié à ce questionnement¹²⁷. On a tendance à interpréter la réalisation progressive comme un prétexte à l'inaction, ce qui retarde plus encore la réalisation. C'est une erreur : la réalisation progressive révèle la dépendance à l'égard des ressources disponibles pour parvenir à une réalisation complète, mais ne diminue en rien l'obligation *immédiate* de prendre les mesures appropriées en vue d'une réalisation complète¹²⁸.

¹²⁴ Sen A (2005) [Human rights and capabilities](#). *Journal of Human Development* 6(2): 151-166.

Les spécialistes des capacités ne sont pas tou·tes d'accord pour affirmer que leur concept est insuffisant en tant que théorie de la justice. Martha Nussbaum, par exemple, affirme le contraire. Voir :

Nussbaum M (2004) Beyond the social contract: capabilities and social justice. *Oxford Development Studies* 32(1): 1-18.

¹²⁵ Sen A (2004) [Elements of a theory of human rights](#). *Philosophy and Public Affairs* 32(4): 315-356.

¹²⁶ Elle est également cohérente avec l'accent mis sur l'iniquité en tant que processus entre les personnes. Comme le soutient Iris Marion Young : « Les droits sont des relations, pas des choses ; ce sont des règles définies institutionnellement qui précisent ce que les personnes peuvent faire les unes par rapport aux autres. Les droits se réfèrent plus à l'action qu'à la possession, aux relations sociales qui favorisent ou limitent l'action ». Voir :

Young IM (1990) [Justice and the politics of difference](#). Princeton NJ: Princeton University Press (p 25).

¹²⁷ Il convient de noter un parallélisme plus que commode entre le principe profondément ancré de la « réalisation progressive » dans le domaine des droits humains et l'« universalisme progressif » plus récent adopté par l'Agenda 2030. L'universalisme progressif est un concept emprunté au secteur de la santé qui a fait son chemin dans des cercles de développement plus larges. C'est devenu un principe clé des ODD, résumé par les termes « personne ne sera laissé de côté ... et les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider ». Voir :

Stuart E & Samman E (2017) [Defining 'leave no one behind'](#). ODI briefing note. Londres : Overseas Development Institute.

Mir G, Karlsen S, Mitullah W, Bhojani U, Uzochukwu B, Okeke C, Mirzoev T, Enso B, Dracup N, Dymski G, Duong D, Ha B, Ouma S, Onibon F, Ogwezi J & Adris S (2020) [Achieving SDG 10: a global review of public service inclusion strategies for ethnic and religious minorities](#). Occasional paper 5. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

¹²⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2008) [Questions fréquemment posées concernant les droits économiques, sociaux et culturels. Fiche d'information](#). Fiche d'information N° 33. Genève : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous prenons note du fait que - dans la coopération au développement comme ailleurs - les droits humains sont indivisibles et ont tous la même importance¹²⁹, depuis le droit à la dignité de chaque être humain jusqu'à « sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés (...) puissent y trouver plein effet »¹³⁰.

**Nous conceptualisons l'équité comme la réalisation progressive de tous les droits humains
- avec un accent particulier sur les droits économiques, sociaux et culturels -
au niveau interpersonnel, intergroupe et sociétal en général.**

L'adoption d'une approche des droits universels en tant que cadre normatif pour évaluer et aspirer à l'équité a une implication pratique importante : elle nous permet d'encadrer et d'évaluer de façon critique tous les autres concepts. Considérons, par exemple, la cohésion sociale, de plus en plus souvent mentionnée et approuvée comme justification instrumentale de l'équité¹³¹.

Quelle que soit l'étendue du groupe pris en considération (l'humanité, une nation, une communauté, une ville, une famille...), lorsque la cohésion sociale est considérée comme le résultat souhaité de l'équité intragroupe et comme un moyen de pérenniser cette équité, elle doit sans le moindre doute être évaluée comme un élément positif. A contrario, lorsque la cohésion sociale prend le pas sur la reconnaissance et l'acceptation de la diversité, elle peut devenir un moteur de la « fermeture sociale »

¹²⁹Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2006) [Questions fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme](#). Genève : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

¹³⁰ Nations Unies (1948) [Déclaration universelle des droits de l'homme](#).

¹³¹ *La cohésion sociale a une longue histoire dans le discours politique européen de l'après-guerre, qui a culminé avec le Traité de Maastricht (1992) et l'élaboration des indicateurs de Laeken (à partir de 2001) pour le suivi des politiques sociales au sein de l'UE. Parallèlement, l'OCDE voulait que le futur État providence maximise le rendement des dépenses sociales « sous forme de cohésion sociale » (1997). Plutôt que d'être strictement définie, la cohésion sociale a été formulée comme un objectif de politique sociale centré sur l'État, une réponse à la pauvreté et à l'exclusion, avec un accent tout particulier mis sur les droits sociaux. Le concept a été enrichi - et différencié de l'inclusion sociale - en Amérique latine (2007) avec « un sentiment d'appartenance », faisant référence aux « perceptions, jugements de valeur et attitudes des membres de la société ».*

Sur le plan conceptuel, la cohésion sociale présente de multiples facettes et fait partie d'un « univers sémantique » lié et confondu avec l'inclusion sociale, l'intégration sociale, le capital social, la solidarité, la réciprocité, le bien-être et l'exercice de la citoyenneté. Malgré ce manque de clarté, la cohésion sociale a gagné en force politique à une époque de perception de la fragmentation sociale. Outre sa description en tant que fin en soi, la cohésion est également de plus en plus considérée comme un facilitateur de la croissance économique et - en fin de compte - de la durabilité.

Pour l'évolution du concept de cohésion sociale, voir, entre autres :

Fonseca X, Lukosch S & Brazier F (2019) [Social cohesion revisited: a new definition and how to characterize it. Innovation: the European Journal of Social Science Research](#) 32(2): 231-253.

Beil S, Kolk JP & Münnich R (2011) [Policy use of Laeken indicators](#). Trier: Universität Trier, AMELI (Advanced Methodology for European Laeken Indicators) project.

Organisation de coopération et de développement économiques (1997) [Horizon 2000 : les nouvelles priorités pour la politique sociale](#). Compte rendu de la conférence à haut niveau qui s'est tenue au château de la Muette, à Paris, les 12 et 13 novembre 1996. Paris: OCDE.

Jenson J (2010) [Defining and measuring social cohesion](#). Londres : Commonwealth Secretariat.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2007)

[Social cohesion: inclusion and a sense of belonging in Latin America and the Caribbean](#). Santiago du Chili : CEPALC.

Pour l'adoption récente de la cohésion sociale dans le discours mondial et son inclusion dans le plan d'action pour l'égalité, voir, entre autres :

Organisation de coopération et de développement économiques (2012) [Perspectives in global development 2012 : social cohesion in a shifting world](#). Paris: OCDE.

The World Bank (2013) [Inclusion matters: the foundation for shared prosperity](#). Washington DC: Banque mondiale.

Dabla-Norris E, Kochhar K, Suphaphiphat N, Ricka F & Tsounta E (2015) [Causes and consequences of income inequality: a global perspective](#). IMF staff discussion note 15/13. Washington DC: Fonds monétaire international.

de Weber¹³², qui consiste à « résERVER les postes ayant un potentiel de pouvoir supérieur (...) et à en exclure les membres d'autres groupes »¹³³, en obtenant « une stabilité par des pratiques de subordination et de hiérarchie »¹³⁴. Dans cette perspective, la cohésion sociale peut également limiter les options et les libertés de nombreux individus, et être en conflit avec le caractère universel des droits humains.

L'adoption d'une perspective intergroupes rend la cohésion délicate. La CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies) a déjà attiré l'attention sur le risque qu'un sentiment d'appartenance et de cohésion à l'échelle « micro » coexiste avec son contraire à l'échelle « macro » : « lorsque les membres de groupes sociaux considérables s'identifient fortement les uns aux autres, mais se sentent éloignés des autres groupes ».

Il convient de rappeler, en ce qui concerne l'égalité et la différence, qu'« une plus grande égalité des chances doit être combinée à des politiques de reconnaissance. L'appartenance se fonde non seulement sur une plus grande équité, mais aussi sur une plus grande acceptation de la diversité. Une société ne peut pas intérioriser le concept du « nous » si elle agit comme si certaines identités collectives étaient invisibles, si elle pratique une discrimination institutionnalisée ou informelle contre des groupes sur la base de différences sociales, géographiques, de genre, d'âge ou ethniques, ou si elle perpétue des disparités sociales enracinées dans l'ethnicité, le genre, l'âge ou la religion ». Idéalement, « la cohésion sociale se reflète dans une approche constructive de la diversité »¹³⁵.

¹³² Weber M (1968) [German 1st edition 1921] *Economy and society: an outline of interpretive sociology*.

G Roth & C Wittich (eds) [Wirtschaft und Gesellschaft: Grundriss der verstehende Soziologie. J Winckelmann (ed)]. Berkeley: University of California Press (ch 2, p 342).

¹³³ Elias N (1994) *A theoretical essay on established and outsider relations* [originally published 1977 as *De gevestigden en de buitenstaanders*, Utrecht: Norbert Elias Stichting]. Dans: N Elias & J Scotson *The established and the outsiders*. Londres : Sage (pp xc-liii).

¹³⁴ Gray J (2000) *Inclusion: a radical critique*. Dans: P Askonas & A Stewart (eds) *Social inclusion: possibilities and tensions*. Londres: Macmillan Press.

¹³⁵ Jenson J (2019) *Intersections of pluralism and social cohesion*. Ottawa: Global Centre for Pluralism. *Un raisonnement similaire conduit Fonseca et ses collègues à une nouvelle définition de la cohésion sociale (idéale) : « Le processus continu de développement du bien-être, du sentiment d'appartenance et de la participation sociale volontaire des membres de la société, tout en développant des communautés qui tolèrent et promeuvent une multiplicité de valeurs et de cultures, et en accordant en même temps l'égalité des droits et des chances dans la société ».*

1.8. Conclusion : réduire les inégalités, viser l'équité

Inégalités, inégalité ou iniquité ? Nous avons de bonnes raisons de privilégier les termes d'« iniquité » et d'« équité »¹³⁶, mais nous reconnaissions que les termes « inégalité » et « inégalités » sont largement répandus, comme en atteste le vocabulaire relatif aux ODD de l'ONU¹³⁷. Tant qu'« inégalité » et « inégalités » sont comprises comme englobant l'injustice, cela ne devrait pas poser de problème majeur.

Lorsque nous parlons d'« inégalités » qui n'aboutissent ni ne sont le résultat d'une « iniquité », nous préférons les appeler « différences »¹³⁸. Nous réservons le terme « inégalités » aux différences qui impliquent une injustice.

La réduction des inégalités - à l'entrée du spectre - concerne la (re)distribution de biens, de ressources et, fondamentalement, l'amélioration des capacités, ce qui contribue de la sorte à la liberté d'action des personnes. Il faut ajouter à cela la liberté de processus : la réalisation des droits humains plus un traitement équitable. Selon les termes d'Amartya Sen, « l'impartialité de l'équité du processus concerné, (...) la liberté des citoyen·nes d'invoquer et de recourir à des procédures qui sont équitables »¹³⁹. Ensemble, cela permettra de réduire les inégalités au niveau des résultats¹⁴⁰.

Lorsque nous vérifions les changements apportés par nos interventions, nous ne vérifions pas seulement les « inégalités ». À cette fin, le terme plus générique d'« équité » semble le plus approprié : nous appelons donc nos instruments « outils d'évaluation de l'impact sur l'équité » (OEIE).

Nous utilisons iniquité, inégalités et inégalité de manière interchangeable, mais toujours avec la notion d'injustice impliquée.

Nous visons l'équité. Qui dit équité, dit nécessité d'intégrer la réduction des inégalités, le renforcement des capacités, la réalisation des droits humains et un traitement équitable pour tous.

¹³⁶ On pourrait également qualifier les « inégalités » d'« iniquités » en cas d'injustice (ce qui n'est pas une pratique courante aujourd'hui, sauf dans la littérature sur l'équité en matière de santé).

¹³⁷ Cela n'a pas toujours été le cas : en 2006 encore, alors qu'elle plaideait pour une approche de la coopération au développement fondée sur les droits humains, la Haut-Commissaire des Nations Unies, Louise Arbour, déclarait que « la pauvreté et les inéquités tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre, sont à présent nos principales préoccupations en matière de droits de l'homme ».

¹³⁸ Les expert·es canadien·nes en matière d'équité ont été les premier·es à utiliser ce terme de « différences ». Il·elles utilisent aussi le terme « disparités » (p. ex. dans le Guide de travail pour l'évaluation de l'impact en matière de santé) comme synonyme d'« iniquités », une habitude moins répandue dans le monde. Harper et ses collègues notent « un certain désaccord sur la question de savoir si "disparité" est synonyme d'inégalité ou d'iniquité, bien qu'aux États-Unis, il soit communément admis que cette notion se réfère au dernier terme ».

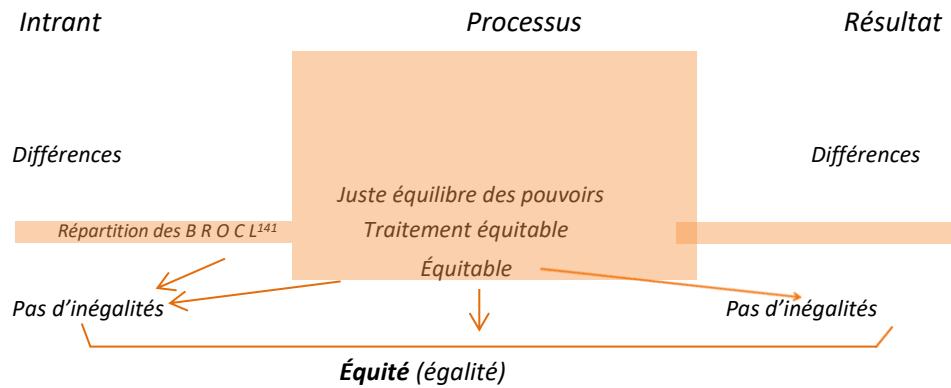
Pour obtenir un argument élaboré en faveur de la distinction entre « inégalités » et « différences », voir : Brubaker R (2015) Grounds for difference. Cambridge: Harvard University Press.

¹³⁹ Sen A (2004) Elements of a theory of human rights. *Philosophy and Public Affairs* 32(4): 315-356

¹⁴⁰ En termes moins conceptuels, la communauté politique mondiale d'aujourd'hui adopte de plus en plus une perspective tout aussi globale. Voir, par exemple, cette définition et cette formulation des inégalités telles que proposées par le Secrétaire général des Nations Unies : « Les inégalités sont un phénomène multidimensionnel qui comprend l'égalité de moyens, de chances, de capacités et de reconnaissance. Les inégalités d'accès à la santé, à l'éducation, au logement et aux services renforcent et reproduisent les disparités de revenus et accentuent la répartition inégale des richesses. Les inégalités nuisent aux efforts de réduction de la pauvreté et à la réalisation des droits de la personne, menacent la stabilité sociale et politique et freinent la croissance économique ».

Conseil économique et social des Nations Unies (2019) Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité. Rapport du Secrétaire général (E/2019/65). New York: Nations Unies.

Figure 2 :
Un schéma intrant-processus-résultat d'équité (idéale) :



* Biens, ressources, opportunités, capacités, libertés

¹⁴¹ Biens, ressources, opportunités, capacités, libertés.

2. Inégalité et réduction de la pauvreté

Inégalité et réduction de la pauvreté, deux objectifs importants

Lorsqu'on prend en considération l'inégalité et la réduction de la pauvreté, deux choses sont incontestables :

- (1) La corrélation entre l'inégalité et la pauvreté¹⁴² ;**
- (2) L'adoption bienvenue de la réduction des inégalités en tant qu'Objectif de développement durable.**

Les [Objectifs du Millénaire pour le Développement](#) (OMD, 2001-2015) n'avaient pas d'objectif spécifique sur la réduction des inégalités, mais mettaient la réduction de la pauvreté au premier plan, [l'éradication de l'extrême pauvreté](#) étant le premier objectif. Les Objectifs de développement durable (ODD) et [l'Agenda 2030](#) correspondant ont conservé la réduction de la pauvreté (avec l'Objectif 1 étant désormais [Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde](#)), mais ont dans le même temps introduit la notion de réduction des inégalités : Objectif 10 [Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre](#). Le nouvel accent mis sur la réduction des inégalités se reflète également dans le slogan de l'Agenda 2030 [Ne laisser personne de côté](#).

L'inclusion de l'équité dans les objectifs mondiaux se faisait attendre depuis longtemps. En 2005 déjà, les Nations Unies l'avaient explicitement réclamé lors de la reformulation de leur programme de développement¹⁴³. Fukuda-Parr l'a résumé en 2010, en indiquant la « nécessité d'inclure un objectif sur la réduction des inégalités au sein et entre les pays »¹⁴⁴, et elle n'était pas la seule. L'adoption de l'ODD 10 en 2015 n'a donc pas été une surprise.

Inégalité ou réduction de la pauvreté : à quoi accorder la priorité ?

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'évaluer l'ampleur de la pauvreté, l'étendue des inégalités, la principale direction dans la relation entre inégalité et pauvreté, et de fixer des priorités entre inégalité et réduction de la pauvreté, les choses sont nettement moins incontestées.

Aujourd'hui, il ne fait plus aucun doute qu'il est urgent d'inverser les tendances à l'accroissement des inégalités, aussi pour réduire la pauvreté de manière significative et durable.

Lors de la présentation de cette note, nous avons demandé : « La réduction de la pauvreté ne suffisait-elle pas ? Dans le même ordre d'idées, l'interrogation quant à savoir si la réduction de la pauvreté ou des inégalités doit passer en premier a longtemps rendu perplexes de nombreux acteurs du développement. L'accumulation de preuves permet cependant d'obtenir des réponses claires.

L'histoire récente nous montre que l'inégalité semble plus résistante au changement que la pauvreté. En 2007 déjà, les Nations Unies affirmaient que « la réduction de la pauvreté ne réduit pas nécessairement les inégalités, et il peut être difficile d'améliorer sensiblement la répartition des revenus à court terme. Toutefois, cela ne doit pas décourager les efforts immédiats dans cette

¹⁴² Cette reconnaissance remonte à l'ouvrage d'Adam Smith, [An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations](#), publié en 1776. Lors de la discussion sur le devoir de « protéger, autant que possible, chaque membre de la société de l'injustice ou de l'oppression de tous les autres membres de celle-ci », Smith a noté : « Partout où il y a de grands biens, il règne une grande inégalité. Pour un homme très riche, il doit y avoir au moins cinq cents pauvres, et l'aisance de quelques-uns suppose l'indigence du plus grand nombre ».

¹⁴³ Département des affaires sociales et économiques (2007) [The United Nations development agenda : development for all – Goals, commitments and strategies agreed at the United Nations world conferences and summits since 1990](#).

New York : Département des affaires sociales et économiques de l'ONU.

¹⁴⁴ Fukuda-Parr S (2010) [Reducing inequality - the missing MDG: a content review of PRSPs and bilateral donor policy statements](#). IDS Bulletin 41(1): 26-35.

direction : l'équité distributive est un objectif permanent par rapport auquel on peut juger des effets des mesures à court terme »¹⁴⁵. En 2008, l'unité chargée des politiques sociales à la Banque mondiale a plaidé pour que l'accent soit mis sur l'inégalité, au niveau national : « pas au départ d'un engagement idéologique qui considère l'inégalité comme politiquement plus importante que la pauvreté, la croissance ou toute autre préoccupation, mais plutôt au départ de l'argument analytique selon lequel, à de nombreux égards, l'inégalité - ou plus précisément les processus sociaux qui l'engendent - précède la pauvreté ou la croissance »¹⁴⁶. Tout cela suggère de faire de la réduction des inégalités un objectif prioritaire.

D'ici 2015 toutefois, les discussions sur la pauvreté - en cours depuis l'introduction en 1980 de la norme d'un dollar par jour - ont repris. Dans leur [Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement](#), les Nations Unies ont déclaré que la cible des OMD visant à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans une extrême pauvreté a été atteinte il y a cinq ans, et que « Le taux de pauvreté dans les régions en développement a fortement diminué, passant de 47 % en 1990 à 14 % en 2015, soit une baisse de plus de deux tiers ». Quelques mois plus tard, Jason Hickel a soutenu que ces affirmations étaient « au mieux trompeuses et au pire intentionnellement inexactes »¹⁴⁷. Quoi qu'il en soit, abstraction faite du débat en cours sur la mesure de la pauvreté et les statistiques sur l'inégalité de revenus¹⁴⁸, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de réduire la pauvreté à travers la réduction des inégalités.

L'estimation de David Woodward en 2015, selon laquelle l'éradication de l'extrême pauvreté par la croissance économique prendrait au moins 100 ans, est particulièrement révélatrice¹⁴⁹. En 2016, la Banque mondiale a reconnu que « l'objectif d'élimination de l'extrême pauvreté ne sera pas atteint d'ici 2030 sans modifications majeures des inégalités au sein des pays. En fin de compte, la réduction de la pauvreté peut se faire au moyen d'une croissance moyenne plus élevée, d'une réduction des inégalités ou encore d'une combinaison des deux. En conséquence, si l'on veut réduire la pauvreté dans un contexte de croissance lente, comme c'est le cas actuellement, il faudra une répartition plus équitable des revenus ou de la consommation »¹⁵⁰. Aujourd'hui, dans leur dernier rapport sur l'inégalité mondiale, les Nations Unies le confirment, consolident la base de preuves et plaident en faveur de la « création de sociétés plus

¹⁴⁵ Département des affaires sociales et économiques (2007) [The United Nations development agenda : development for all – Goals, commitments and strategies agreed at the United Nations world conferences and summits since 1990](#).

New York : Département des affaires sociales et économiques de l'ONU.

¹⁴⁶ Bebbington A, Dani A, de Haan A & Walton M (2008) *Inequalities and development: dysfunctions, traps, and transitions*. Dans : A Bebbington, A Dani, A de Haan & M Walton (eds) [Institutional pathways to equity: addressing inequality traps](#). Washington DC: Banque mondiale.

¹⁴⁷ Hickel J (2016) [The true extent of global poverty and hunger: questioning the good news narrative of the Millennium Development Goals](#). *Third World Quarterly* 37: 749-767.

Hickel étaye sa critique en évoquant le « déplacement des objectifs » (de la réduction de moitié de la proportion de pauvres dans le monde dans la Déclaration du Millénaire à la réduction de moitié de la proportion de pauvres dans les pays en développement dans les OMD) et la « redéfinition de la pauvreté » (de 1,08 \$ à la parité de pouvoir d'achat de 1993 à 1,25 \$ à celle de 2005). Voir également: Pogge T (2009) [How world poverty is measured and tracked](#). Dans: E Mack, M Schramm, S Klasen & T Pogge (eds) *Absolute poverty and global justice*. Aldershot: Ashgate (pp 51-68).

Reddy S & Pogge T (2010) [How not to count the poor](#). Dans: S Anand, P Segal & J Stiglitz (eds) *Debates on the measurement of global poverty*. Oxford: Oxford University Press (pp 42-85).

¹⁴⁸ Pour un exemple récent, voir : Lawson M, Espinoza P & Mager F (2020)

[What lies behind the phony war over inequality statistics?](#) Oxfamblogs 'From Poverty to Power' (January 28).

¹⁴⁹ Woodward a calculé cela en partant de l'hypothèse optimiste que la croissance conserverait sa trajectoire d'avant la crise de 1993-2008 et avec un seuil de pauvreté de 1,25 \$ à la parité de pouvoir d'achat de 2005 (le seuil de pauvreté proposé alors pour l'ODD 1 ; le seuil de pauvreté de 1,90 \$ adopté plus tard impliquerait une durée plus longue encore). Cette croissance serait toutefois contrecarrée par les effets négatifs des changements climatiques et le coût de l'adaptation à ceux-ci. Il a conclu que l'éradication de la pauvreté ne pouvait réalistelement être atteinte dans un délai acceptable qu'en plaçant l'égalité au cœur de nos politiques de développement. Voir: Woodward D (2015) [Incrementum ad absurdum: global growth, inequality and poverty eradication in a carbon-constrained world](#). *World Social and Economic Review* 4: 43-62.

¹⁵⁰ Banque mondiale (2016) [Poverty and shared prosperity 2016: taking on inequality](#). Washington DC : Banque mondiale.

équitables »¹⁵¹. Résultante de l'inégalité, l'éradication de la pauvreté nécessite une réduction substantielle des inégalités.

Quid du concept de « Ne laisser personne de côté » ?

Ce que le concept de « Ne laisser personne de côté » dans l'Agenda 2030 nous demande, c'est d'accorder une attention immédiate aux plus défavorisés, de ne pas négliger tous les autres, et d'inclure les défavorisés dans le domaine des droits et de la dignité.

Une fois que nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de réduire sensiblement les inégalités, il est temps de mener une réflexion critique sur la maxime des ODD « Ne laisser personne de côté ». Bien que ce slogan soit attrayant (et il n'y a absolument aucune raison de ne pas répondre à l'appel du [Programme de développement des Nations Unies](#)), il peut s'avérer trompeur lorsqu'il est interprété hors contexte : (1) lorsqu'il est compris comme une justification d'une concentration exclusive sur les plus démunis ; (2) lorsqu'il est traduit comme l'inclusion représentant la panacée pour réduire les inégalités. Quant à la première mise en garde, nous devons toujours être conscients que le fait de ne s'occuper que du bas de l'échelle (les plus pauvres, les plus mal lotis) n'est pas nécessairement redistributif. Pour parvenir à la justice qui fait partie intégrante de l'équité, une redistribution est nécessaire sur l'ensemble du spectre : en bas, au centre et en haut¹⁵². En ce qui concerne la deuxième mise en garde, une clarification est nécessaire concernant le terme « inclusion sociale ». Le terme est omniprésent dans la littérature sur l'exclusion sociale, dont on peut tirer quelques enseignements :

- (1) il est crucial d'être conscient *des conditions de l'inclusion* ;
- (2) il est tout aussi important d'être conscient de *ce dans quoi les personnes sont réellement incluses*.

Lorsque les personnes sont incluses dans des conditions défavorables, ne répondant pas à leurs propres besoins et renforçant les relations sociales responsables de leur désavantage, cela s'avère en fait déresponsabilisant et inéquitable. Pour prendre un exemple extrême, pensez à l'« inclusion » des Dalits dans la société hindoue : ils ne sont pas laissés de côté, mais carrément enfermés. Dans ce cas, il convient dès lors de parler d'« inclusion défavorable » ou d'« intégration défavorable »¹⁵³.

¹⁵¹Département des affaires sociales et économiques de l'ONU (2020) [World social report 2020 : inequality in a rapidly changing world](#). New York: Département des affaires sociales et économiques de l'ONU.

¹⁵² Département des affaires sociales et économiques de l'ONU (2020) [World social report 2020 : inequality in a rapidly changing world](#). New York : Département des affaires sociales et économiques de l'ONU.

Pour un point de vue plus franc, voir le document de l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social intitulé [« Overcoming inequalities in the context of the 2030 agenda for sustainable development »](#) : « En examinant comment réduire les inégalités, le moment est venu d'ajuster notre attention pour inclure non seulement le bas de la pyramide, mais aussi le haut : le pouvoir des élites et ses ramifications, ainsi que les sources de ces déséquilibres de pouvoir, les fractures qu'ils ont provoquées et les moteurs du changement politique pour niveler la stratification sociale et transférer le pouvoir et les ressources des élites aux non-élites ».

¹⁵³ Voir, entre autres: Wood G (2000) [Concepts and themes: landscaping social development](#). Social development SCOPE paper 9. Londres: Department for International Development.

Labonté R (2004) [Social inclusion/exclusion: dancing the dialectic](#). *Health Promotion International* 19(1) 115-121.

Hickey S & du Toit (2007) [Adverse incorporation, social exclusion and chronic poverty](#). CPRC working paper 81. Manchester: Chronic Poverty Research Centre.

Nathan D & Xaxa V (2012) *Introduction and overview*. Dans: D Nathan & V Xaxa (eds) *Social exclusion and adverse inclusion: development and deprivation of Adivasis in India*. New Delhi: Oxford University Press (pp 1-15).

De façon intéressante, Geof Wood positionne l'intégration défavorable à l'intersection entre l'agentivité et la structure, à tous les niveaux de la société (y compris au sein des ménages, où les femmes et les enfants sont particulièrement touchés) : « Dans des contextes de marchés hautement imparfaits, de pratiques étatiques corrompues et de normes patriarcales, les pauvres (...) sont confrontés à une quête problématique de sécurité (...). Ils sont obligés de gérer cette vulnérabilité en investissant dans et en maintenant des formes de capital social qui produisent des résultats immédiats souhaitables à court terme et des besoins pratiques, tout en reportant et en mettant en danger de façon permanente des formes plus souhaitables de capital social qui offrent la perspective stratégique de soutenir les besoins et de maintenir les droits à plus long terme ».

Veuillez noter le parallélisme avec la critique de Guy Standing, une décennie plus tard, sur l'économie comportementale et le « nudging » (note de bas de page 104).

Lorsque des personnes sont incluses dans un marché (d'assurance, par exemple), cela ne leur garantit pas nécessairement la possibilité d'aboutir à un résultat équitable. L'assurance maladie pour les pauvres en Inde (RSBY), subventionnée par le gouvernement, a par exemple parfaitement réussi l'adhésion de millions de familles, mais seule une fraction d'entre elles a finalement bénéficié des prestations auxquelles elles avaient droit¹⁵⁴. L'inclusion n'est pas le revers de l'exclusion¹⁵⁵, ni une panacée pour réduire les inégalités.

3. Enabel, l'Agenda 2030, l'équité, les droits humains et les capacités

Au moyen de la présente note conceptuelle, nous espérons contribuer à la stratégie d'Enabel de réduction des inégalités, et ce, en visant l'équité.

Nous avons formulé l'équité dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en nous appuyant pour ce faire sur le concept de justice offert par le cadre de protection des droits humains et sur les enseignements tirés de l'approche par les capacités.

L'engagement convergent de l'Agence belge de développement envers l'Agenda 2030, l'équité, les droits humains et les capacités est bien ancré dès la première phrase de [la vision d'Enabel](#):
un monde durable (le cadre général)
où les femmes et les hommes (au cœur de l'équité)
vivent dans un État de droit (comme la mise en œuvre des droits humains)
et ont la liberté de s'épanouir pleinement (l'alpha et l'oméga des capacités).

Enabel est donc bien placée pour relever le défi mondial de l'inégalité tout au long de ses interventions.

Lorsqu'il s'agit du monitoring et de l'évaluation de l'impact sur l'équité des interventions d'Enabel, les éléments conceptuels sont censés être informatifs, mais il se peut que cela ne suffise pas. La mesure des capacités, en particulier, n'est pas une tâche aisée. Pour surmonter ce problème, nous proposons d'emprunter à Max-Neef le concept de « facteurs de satisfaction »¹⁵⁶, qui correspond à ce que Robeyns appelait les « facteurs de conversion »¹⁵⁷ et à ce que nous pourrions à juste titre appeler

¹⁵⁴ Tout comme il est devenu évident d'appliquer un outil d'analyse progressive de l'inclusion/l'exclusion dans les programmes de protection sociale. Voir :

Soors W, Seshadri T, Dkhimi F, Mladovsky P & Criel B (2014) [Health Inc methodology and the SPEC-by-step tool](#).
Dans: Health Inc consortium (eds) *Health Inc: towards equitable coverage and more inclusive social protection in health*.
Studies in Health Services Organisation & Policy 32. Anvers: Institut de Médecine Tropicale, ITGPress.

¹⁵⁵ Banque mondiale (2013) [Inclusion matters : the foundation for shared prosperity](#). Washington : Banque mondiale (p. 61).

¹⁵⁶Aussi, nous suggérons de ne pas emprunter à Max-Neef sa catégorisation ou sa définition des besoins humains, ni de retomber en aucune façon sur l'approche des besoins humains qui a précédé l'approche par les capacités.

Pour la contribution originale de Max-Neef, voir :

Max-Neef M (1992) [Development and human needs](#).

Dans: P Ekins & M Max-Neef (eds) *Real-life economics: understanding wealth creation*. Londres : Routledge (pp 197-213).

Pour une redécouverte récente de la matrice habilitante de Max-Neef, qui, selon elle, « assure un (...) processus de changement équilibré et donc résilient, contrôlé par les personnes qu'il affecte », voir :

Göpel M (2016) [The great mindshift: how a new economic paradigm and sustainability transformations go hand in hand](#).
Berlin: Wuppertal Institute Berlin office (p67).

¹⁵⁷ Robeyns I (2005) [The capability approach: a theoretical survey](#). *Journal of Human Development* 6(1): 93-114.

Robeyns I (2017) [Wellbeing, freedom and social justice: the capability approach re-examined](#).

Cambridge: Open Book Publishers.

(d'après Hvinden et Halvorsen) les « facilitateurs »¹⁵⁸. Ce qui rend la contribution de Max-Neef unique - et toujours pertinente -, c'est le fait qu'il n'a pas dressé de liste de facteurs de satisfaction en se basant sur la sagesse académique (une critique qui peut être formulée, par exemple, par rapport à la liste des capacités centrales de Martha Nussbaum), mais qu'il laisse le « choix des facteurs de satisfaction » aux défavorisés, dans leur temps et leur espace.

Un avantage supplémentaire est qu'en situant les facteurs de satisfaction dans quatre domaines (l'être, l'avoir, le faire et l'interaction des personnes), ces derniers couvrent tout le spectre de l'équité, des intrants (l'avoir) au processus (l'interaction) jusqu'aux résultats (l'être, le faire). Il est surprenant de relever que la complémentarité des facteurs de satisfaction de Max-Neef aux facteurs de conversion de l'approche par les capacités n'ait, à notre connaissance, jamais été explorée auparavant.

¹⁵⁸ Hvinden B & Halvorsen R (2018) [Mediating agency and structure in sociology: what role for conversion factors?](#) *Critical Sociology* 44(6): 865-881.

4. Enabel : du concept à une traduction stratégique induisant l'action

La présente note conceptuelle n'a pas pour vocation de couvrir dans le détail les aspects stratégiques liés aux interventions de développement en termes de lutte contre l'iniquité. On peut cependant déduire directement de ce qui précède de vastes domaines d'interventions pertinentes. Les paragraphes suivants mettent en évidence les plus importants, ce qui implique que l'objectif n'est pas d'être exhaustif, ni de négliger le fait que le problème de l'inégalité est également un thème transversal de toutes nos interventions¹⁵⁹. Par conséquent, les outils d'évaluation, qui sont développés parallèlement à la présente note conceptuelle, sont applicables à toutes les interventions en préparation ainsi qu'au « M&E » de toutes celles qui existent déjà.

L'éducation et les services de santé

D'après l'analyse ci-dessus, les services publics de qualité géographiquement et financièrement accessibles dans les secteurs de l'éducation et de la santé figurent parmi les mesures de redistribution les plus fortes et les premières que les pays, et en particulier les États fragiles, devraient prendre.

L'investissement dans l'éducation est une mesure structurelle corrective forte qui peut sortir les individus ainsi que les communautés de leur pauvreté. Dans le domaine de l'éducation, la perspective étant à long terme, elle est donc très pertinente pour le développement. Les fruits ne peuvent être récoltés que lorsqu'un nombre important d'enfants ont bénéficié d'une éducation de base de qualité, où les jeunes et les adultes peuvent bénéficier d'un EFP adapté pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs droits. Il est important de prêter attention à ce que le développement de ces compétences puisse déboucher sur un travail décent dans leur contexte socioéconomique.

La santé a un impact immédiat sur les individus en prévenant ou en traitant les maladies, en évitant, entre autres, la perte de revenus due à la maladie. Les personnes handicapées ou les enfants ayant des problèmes de vue ou d'audition peuvent bénéficier tout au long de leur vie de simples mesures correctives. Des structures de santé publique décentralisées offrant des soins curatifs et préventifs, et promouvant la santé sont nécessaires pour atteindre les plus vulnérables de la société, qui ont moins de droits en termes d'équité.

La malnutrition est un aspect particulier dans le domaine de la santé. La malnutrition infantile est l'un des facteurs négatifs les plus forts qui mettent en danger l'avenir des enfants. La malnutrition diminue les capacités intellectuelles et physiques des victimes tout au long de leur vie et constitue une cause invisible d'inégalité dans la société. Cette problématique ne peut pas être simplement gérée par les services de santé, mais elle doit aussi l'être à travers l'agriculture de base et les écoles, par exemple.

L'assurance maladie à grande échelle, subventionnée et organisée par les pouvoirs publics, est un outil puissant pour donner l'accès financier nécessaire aux services de santé. S'il est effectivement grandement subventionné par le gouvernement, c'est un important outil de redistribution qui fournit des services de base aux plus vulnérables.

¹⁵⁹ Le genre constitue un thème transversal important dans le cadre de la lutte contre l'iniquité. Il est déjà couvert dans une note stratégique spécifique distincte.

Les différents modes de financement du secteur de l'éducation, notamment les allocations familiales visant à stimuler la scolarisation des enfants les plus défavorisés, constituent également un puissant correcteur d'iniquité.

Redistribution à travers des mécanismes de protection sociale

Stratégie multifacettes dans toute société, la protection sociale vise à protéger les personnes, pauvres plus que riches en raison d'un profil de risque différent, contre les événements dangereux survenant dans leur vie. De nombreux aspects de la protection sociale sont quasi inexistant dans de nombreux PRFM, entre autres parce que l'économie formelle est relativement petite par rapport au secteur informel et parce qu'un mauvais enregistrement de l'état civil rend les initiatives mondiales complexes.

La protection sociale dans le domaine de la santé a déjà été abordée. C'est tout à fait possible dans de nombreux pays, car, aussi faibles que soient les services de santé publique, les patient·es sont « facilement identifiables » et les soins pris en charge par les assurances sont « facilement » identifiés. Il existe un lien étroit avec le secteur privé formel dans lequel l'assurance maladie des employés peut être rendue obligatoire.

Le financement stratégique de l'éducation est le mode de financement du secteur éducatif visant non seulement à financer simplement les coûts du système, mais aussi à influencer le comportement des personnes, qu'il s'agisse des enseignant·es (côté offre) ou des parents et des enfants (côté demande). Les aspects stratégiques sont le paiement d'allocations, des initiatives visant à garder les enfants (filles) plus longtemps à l'école, des initiatives de gratuité de l'enseignement, des repas scolaires, des bourses, etc.

Les stratégies d'allocations familiales ou les allocations ciblant les plus pauvres sont des initiatives fortes de redistribution des richesses, souvent liées à l'accès aux soins (cotisations à la gratuité de l'assurance maladie) ou à la scolarisation (gratuité de l'éducation).

Opportunités commerciales durables et création d'emplois décents

De nombreuses opportunités existent **dans le secteur privé** pour lutter contre l'iniquité. La **création d'emplois** est une arme redoutable sur ce plan. Malheureusement, dans de nombreux pays, le secteur formel est petit et faible, ce qui fait de la création d'emplois un outil plus lent, toutefois avec un résultat très structurel et donc durable.

La **création d'un environnement prospère**, dans lequel le secteur privé peut s'épanouir, joue un rôle prépondérant dans la lutte contre les inégalités. On sait que des mécanismes de marché non réglementés augmentent systématiquement l'iniquité dans la société. Les mesures correctives prises par les autorités sont toutefois réputées être réalisables et surtout encourager le développement du secteur privé, notamment grâce à des solutions en phase avec le marché.

En outre, plutôt que de se contenter de remédier aux défaillances du marché lorsqu'elles se produisent, les entités publiques devraient s'employer activement à façonner et à construire des marchés qui assurent **une croissance durable et inclusive, et stimulent l'entrepreneuriat féminin**. Une telle approche aborde la question de l'inégalité d'entrée de jeu et avant même qu'elle ne se pose, principalement par le biais de solutions en phase avec le marché, comme les modèles d'entreprise inclusifs.

Des réformes fiscales en faveur de **systèmes plus progressifs de paiement d'impôts**, la protection des droits de propriété privée, un système bancaire sûr et l'accès aux crédits sont des facteurs connus pour stimuler le secteur privé et pouvant agir sur l'inégalité s'ils sont correctement réglementés.

L'assurance maladie obligatoire et les cotisations aux régimes de chômage ou de retraite sont des aspects auxquels le secteur privé et les autorités nationales doivent répondre.

Eau potable et approvisionnement en énergie (électricité) pour les pauvres

Bon nombre de ces systèmes d'approvisionnement social ne sont en fait pas équitables. Les personnes riches profitent souvent davantage des nouveaux réseaux électriques, ont plus de possibilités d'investir dans l'énergie solaire, par exemple, et ont tendance à profiter proportionnellement davantage des réserves d'eau potable.

Toutefois, lorsqu'ils sont correctement ciblés, l'approvisionnement en eau potable ou le raccordement au réseau électrique des bidonvilles urbains, par exemple, ou encore l'approvisionnement en électricité non viable sur le plan économique dans les zones rurales sont des aspects dans lesquels un gouvernement peut investir pour compenser les inégalités existantes.

Prise en compte des facteurs de conversion : Droits en matière de santé sexuelle et planification familiale

De nombreux facteurs socioculturels et environnementaux conditionnent la mesure dans laquelle les personnes peuvent atteindre leur plein potentiel. Étant l'un de ces problèmes structurels, au même titre que le genre, la croissance démographique rapide met aussi en péril la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) des femmes et des adolescent·es. Assurer les SDSR et l'accès en particulier à des services de planification familiale de qualité sont des facteurs positifs majeurs qui contribuent à la lutte contre les rapports de force qui institutionnalisent les inégalités.

Réduire la fracture numérique

L'utilisation d'appareils numériques, de services électroniques (y compris l'argent mobile) et de l'internet (qui soutient le droit d'accès à l'information et la liberté d'expression) fait désormais partie intégrante de la vie des personnes tant dans les zones rurales qu'urbaines d'Afrique, et ce, même dans les PMA et les États fragiles.

La disponibilité accrue de téléphones portables, de services électroniques (commerciaux et publics) et de la connectivité à l'internet a cependant, à bien des égards, également accru les inégalités, car certains groupes vulnérables (en particulier les femmes et les jeunes des zones rurales) ne possèdent pas les connaissances numériques de base qui leur permettraient d'exploiter pleinement les avantages de la révolution numérique. Les administrations publiques des pays partenaires n'ont souvent pas les compétences numériques qui leur permettraient de mener à bien la transformation numérique de leur pays et de s'assurer que les possibilités offertes par les technologies numériques soient mises à la disposition de leur population.

Investir dans des applications informatiques accessibles et créer une culture informatique peut donc contribuer de manière significative à la réduction des inégalités dans ce domaine.

5. Glossaire

Toute note conceptuelle utilisera des termes nécessitant une explication, et la présente note conceptuelle ne peut prétendre faire exception à la règle. D'où ce bref glossaire, avec toutefois une double mise en garde : dans le domaine de l'équité comme ailleurs, de nombreuses définitions alternatives (et différentes) coexistent, et même les définitions « égales » peuvent être sujettes à plus d'une interprétation.

Nous espérons cependant que ce glossaire sélectif sera instructif - en éclairant là où c'est nécessaire - et suggestif - en stimulant la réflexion - sans être dogmatique.

A

action sociale

Une action est « sociale » si l'individu qui agit tient compte du comportement des autres et qu'il en est orienté dans son action.

(*Max Weber ; voir également pouvoir et processus*)

action systémique

Prenant en compte toutes les sphères de la vie

Prenant en compte les relations complexes entre les différents acteurs (et institutions) d'un secteur ou domaine de développement, ainsi que le contexte social dans lequel agir

agentivité

1. Capacité des personnes à agir dans un environnement donné (*philosophie*)
2. Capacité des personnes à agir en toute indépendance et à poser librement leurs propres choix (*sociologie* ; voir aussi : **structure**)
3. Capacité des personnes à agir au nom de ce qu'elles apprécient et ont des raisons d'apprécier (*approche par les capacités*)

approche axée sur les droits humains

Approche fondée sur le **cadre de protection des droits humains**

approche par les capacités

Cadre d'évaluation et d'appréciation du bien-être individuel et des dispositions sociales mettant l'accent sur ce que les personnes sont effectivement capables de faire et d'être (*développé par Amartya Sen, Martha Nussbaum, et d'autres ; voir aussi agentivité, facteurs de conversion, capacités et mode de fonctionnement*)

autonomie

Capacité des personnes à prendre des décisions en toute connaissance de cause et sans contrainte

C

cadre de protection des droits humains

Un cadre basé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais non limité à celle-ci, comprenant également les traités, pactes, statuts, protocoles et conventions successifs

(voir également **droits économiques, sociaux et culturels**, **approche axée sur les droits humains**, **obligation immédiate et réalisation progressive**)

capacités

Possibilités effectives pour les personnes de faire ce qu'elles veulent faire et d'être ce qu'elles veulent être

ciblage

En politique sociale, le principe et la pratique selon lesquels le droit aux prestations est limité aux personnes répondant à des critères spécifiques

Peu de régimes politiques, voire aucun, (ne) sont purement basés sur le ciblage ou l'**universalisme** : souvent hybrides, ils se situent généralement quelque part entre ces deux extrêmes sur un continuum

cohésion sociale

Le processus continu de développement du bien-être, du sentiment d'appartenance et de la participation sociale volontaire des membres de la société, tout en développant des communautés qui tolèrent et promeuvent une multiplicité de valeurs et de cultures, et en accordant en même temps l'égalité des droits et des **chances** dans la société
(*Fonseca, Lukosch & Brazier*)

Il existe de nombreuses autres définitions, qui diffèrent principalement dans la manière de situer la **cohésion sociale** par rapport au bien-être : la cohésion sociale est considérée par certains comme un résultat positif à générer, et par d'autres comme un facteur contribuant au bien-être espéré

(*Jane Jenson*)

D

différences

Ces intrants (par exemple, les biens et les ressources) et résultats (y compris les **services publics**) inégaux des personnes qui ne sont pas le résultat d'un traitement **inéquitable** et ne peuvent donc être considérés comme injustes
(voir également **inégalités**)

distribution

La répartition effective des biens, des ressources, des **opportunités**, des **capabilités**, des **libertés** et du **pouvoir** parmi les personnes dans un contexte donné
(voir également **prédistribution et redistribution**)

droits économiques, sociaux et culturels

Partie du droit à la naissance de tout être humain, qui doit être respecté, protégé et réalisé par tous les gouvernements, en ce qui concerne le lieu de travail, la sécurité sociale, la vie familiale, la participation à la vie culturelle et l'accès au logement, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation
(cadre de protection des droits humains ; voir également **obligation immédiate et réalisation progressive**)

E

économie comportementale

Branche de l'économie inspirée par une **rationalité limitée** qui se concentre sur la manière d'influencer ou de modifier le comportement des personnes, en partant du principe que l'architecture de choix proposée influe sur les choix des personnes
(voir également **nudging**)

égalité

1. Qualité de ce qui est égal (*Oxford Dictionary*)
2. Synonyme d'**équité** (*vocabulaire relatif aux ODD de l'ONU*)

équitable

Impliquant une **distribution** et un **processus** équitables, aboutissant à l'**équité**

équité

Ce qui est équitable et juste (*Oxford Dictionary*)

L'état idéal caractérisé par une **distribution** et un **processus** équitables, des rapports de **force** justes et le bien-être humain
(voir aussi **égalité 2.**)

équité

Justice

Un sens de la justice vérifié par rapport au respect des droits humains (Amartya Sen)

exclusion sociale

Le **processus** dynamique, multidimensionnel, mû par des relations de **pouvoir** inégaux interagissant dans quatre dimensions principales - sociale, politique, économique et culturelle - et à différents niveaux (individuel, ménage, groupe, communauté, pays, mondial), qui aboutit à un continuum d'inclusion/exclusion caractérisé par un accès inégal aux ressources, aux **capabilités** et aux droits

(*WHO Social Exclusion Knowledge Network* ; voir également **fermeture sociale et inclusion sociale**)

F

facilitateurs

Facteurs de conversion qui facilitent les réalisations appréciées des personnes (**modes de fonctionnement**)
(*Hvinden & Halvorsen* ; voir également **facteurs de satisfaction**)

facteurs de conversion

Facteurs personnels, sociaux et environnementaux qui conditionnent la mesure dans laquelle les personnes peuvent transformer les ressources en **modes de fonctionnement**

(*Ingrid Robeyns* ; voir également **facteurs de satisfaction et facilitateurs** ; voir également **modes de fonctionnement**)

facteurs de satisfaction

Ce qui contribue à l'épanouissement de l'être, de l'avoir, du faire et de l'interaction des personnes

(*Manfred Max-Neef* ; voir également **facteurs de conversion et facilitateurs**)

fermeture sociale

Processus de **monopolisation** qui limite la concurrence pour les moyens de subsistance (biens, ressources et **opportunités**)
(*Max Weber* ; voir également **pouvoir sur, privilège et exclusion sociale**)

I

inclusion sociale

Le **processus** d'amélioration des conditions dans lesquelles les individus et les groupes prennent part à la société - en améliorant la capacité, l'**opportunité** et la dignité des personnes défavorisées sur la base de leur identité

(*Banque mondiale*)

Idéalement, l'inclusion des personnes défavorisées dans le domaine des droits et de la dignité. Dans la pratique, il fait encore trop souvent partie intégrante d'un continuum d'inclusion/exclusion.

(voir également **intégration défavorable et exclusion sociale**)

inégalité

1. Qualité de ce qui est inégal

2. Synonyme d'**iniquité**

inégalité économique

1. **Répartition** inégale et inéquitable des **revenus** et des **richesses** entre les personnes (*économie*)

2. **Répartition** inégale et inéquitable des **revenus**, des **richesses** et de tous les autres moyens d'accéder au bien-être (*Amartya Sen*)

inégalité de revenus

La **répartition** inégale des **revenus** au sein d'une population, partie intégrante de l'**inégalité économique**

inégalité des chances

Inégalité des situations de départ (où les personnes commencent)
(voir également **opportunité**)

inégalité des résultats

Inégalité des résultats (où les personnes finissent)

inégalité des richesses

La **répartition** inégale des **richesses** au sein d'une population (importance croissante), partie intégrante de l'**inégalité économique**

inégalité sociale

Fondamentalement un pléonasme, car toute **inégalité** (au sens d'**iniquité**) est essentiellement sociale. Regroupe l'**inégalité économique**, l'inégalité politique et l'inégalité environnementale

inégalités

Ces intrants (par exemple, les biens et les ressources) et résultats (y compris les **services publics**) inégaux des personnes qui conduisent à un traitement **inéquitable** ou en sont le résultat, et doivent donc être considérés comme injustes (voir également **différences**)

inéquitable

Se dit d'un processus dans lequel les personnes sont traitées injustement, ce qui conduit à l'**iniquité**

iniquité

L'ensemble des intrants (par exemple, les biens et les ressources) et des résultats (y compris les **services publics**) inégaux des personnes qui conduisent à un traitement inéquitable ou en sont le résultat, en ce inclus le **processus** qui relie, cause et renforce ces **inégalités**

intégration défavorable

Inclusion de personnes défavorisées dans des structures qui renforcent en fait leur désavantage à long terme

intersectionnalité

Cadre analytique identifiant comment les positions sociales (le genre, l'ethnicité, par exemple) et la dynamique du **pouvoir** interagissent et engendrent des **priviléges**, de l'oppression et de l'**iniquité**

L

libertarianisme

Le libertarianisme est un ensemble de philosophies et de mouvements politiques qui prône la liberté comme principe fondamental. Les libertariens cherchent à maximiser la liberté politique et l'autonomie en mettant l'accent sur la liberté de choix, l'association à but non lucratif et le jugement individuel. Les libertariens partagent un certain scepticisme vis-à-vis de l'autorité et du pouvoir de l'État, mais ils divergent quant à l'ampleur de leur opposition aux systèmes économiques et politiques existants.

liberté

La capacité des personnes à faire des choix sans contrainte (*voir libertés d'action*) et à atteindre des résultats appréciables par un processus équitable (*voir libertés de processus*), sans imposer de contraintes à ce que d'autres sont autorisés à faire

libertés d'action

Ou plus précisément, les **aspects de la liberté relatifs à l'opportunité** : la mesure dans laquelle les personnes sont libres de choisir parmi des combinaisons de **modes de fonctionnement**, ce qui se reflète dans les **capabilités** d'une personne (*Amartya Sen*).

Également appelées **opportunités réelles** (*Amartya Sen*) et **libertés d'option** (*Ingrid Robeyns*) (*voir également libertés de processus*)

libertés de processus

Ou, plus précisément, les **aspects de la liberté liés aux processus** : la mesure dans laquelle les personnes sont libres d'entreprendre et de mener à bien un processus équitable en quête de leurs **modes de fonctionnement** (*Amartya Sen* ; *voir également libertés d'action*)

M

mécanisme

Une série d'événements qui entraîne régulièrement un type particulier de résultat dans des contextes particuliers et qui peut expliquer ce résultat (*il est à noter qu'en tenant compte des contextes, une explication basée sur un mécanisme évite la généralisation d'une loi générique*)

Des descriptions plus métaphoriques des mécanismes sont « les écrous et les boulons, les rouages et les roues qui peuvent être utilisés pour expliquer des phénomènes sociaux complexes » (*Jon Elster*), « les pièces de mobilier du monde réel », et « ce qui fait fonctionner un système concret » (*Mario Bunge*)

modes de fonctionnement

Les réalisations apprécierées des personnes, c.-à-d. ce qu'elles veulent faire et être (*voir également capabilités, approche par les capabilités et facteurs de conversion*)

monopolisation

Obtenir la possession ou le contrôle exclusif de quelque chose (*Oxford Dictionary* ; *voir également pouvoir et privilège*)

N

nudging

Inciter gentiment à quelque chose (*Oxford Dictionary*)

Apporter à l'environnement des personnes de petits changements faciles et peu coûteux à mettre en œuvre (coups de pouce) et plus susceptibles d'inciter les personnes à adopter un choix spécifique ou à se comporter de façon particulière (*Thaler & Sunstein* ; *voir également économie comportementale*)

O

obligation immédiate

En ce qui concerne les **droits économiques, sociaux et culturels**, l'obligation immédiate de tous les gouvernements

- (1) de respecter, protéger et réaliser les droits qui ne sont pas soumis à une **réalisation progressive** (par exemple, la non-discrimination) ;
- (2) de prendre des mesures et de suivre l'état d'avancement vers la pleine réalisation de ces droits en fonction de leur **réalisation progressive** ;
- (3) respecter les obligations clés minimales de tous les droits (par exemple, garantir l'absence de faim et l'accès au logement, à l'assainissement et à l'éducation primaire gratuite pour tous)

(cadre de protection des droits humains)

opportunité

Un ensemble de circonstances qui permettent de faire quelque chose

P

paternalisme libertarien

L'idée et la pratique consistant à orienter le comportement des personnes en les **poussant (nudging)** dans leurs choix
(*voir également économie comportementale et rationalité limitée*)

pouvoir

La capacité à influencer les personnes et les processus (*voir également monopolisation et privilège*).

Une distinction peut être faite entre **pouvoir sur, pouvoir de, pouvoir avec et pouvoir intérieur**

Composante de toute **action sociale**, favorisant ou limitant cette dernière (*Michel Foucault*)

pouvoir sur

Le pouvoir en tant que contrôle, avec ou sans coercition, sur des personnes, des ressources et l'utilisation de ressources.

Peut être contrebalancé par la conformité ou la résistance

(Jo Rowlands ; voir également pouvoir de, pouvoir avec et pouvoir intérieur)

pouvoir de

Le pouvoir en tant que force vitale, générant des opportunités et des actions (y compris la résistance)

(Jo Rowlands ; voir également pouvoir sur, pouvoir avec et pouvoir intérieur)

pouvoir avec

Le pouvoir par l'action collective

(Jo Rowlands ; voir également pouvoir sur, pouvoir de et pouvoir intérieur)

pouvoir intérieur

Le pouvoir fondé sur l'estime de soi

(Jo Rowlands ; voir également pouvoir sur, pouvoir de et pouvoir avec)

prédistribution

L'ensemble de réglementations et pratiques mises en place au fil du temps qui auraient pu ou non empêcher les **inégalités** et expliquer la répartition effective des biens, des ressources, des **opportunités**, des **capabilités**, des **libertés** et du **pouvoir** parmi les personnes dans un contexte donné

(voir également distribution et redistribution)

privilège

Un droit, avantage ou immunité accordé à une personne ou à une catégorie de personnes ou dont elles jouissent, en sus des droits ou avantages habituels d'autrui

(Oxford Dictionary ; voir également monopolisation et pouvoir)

processus

Une série continue d'actions, d'événements ou de changements

(Oxford Dictionary ; voir également libertés de processus et action sociale)

R

rationalité limitée

Théorie selon laquelle la rationalité des personnes dans la prise de décisions est souvent limitée : elles prennent des raccourcis qui aboutissent à des choix sous-optimaux
(*Voir également économie comportementale*)

réalisation progressive

En ce qui concerne les **droits économiques, sociaux et culturels**, la reconnaissance du fait que - compte tenu des contraintes en termes de ressources - la pleine réalisation de plusieurs droits ne peut être atteinte qu'au fil du temps. La réalisation progressive comprend l'obligation de prendre des mesures appropriées en vue de la pleine réalisation au maximum des ressources disponibles, tout en ne diminuant en rien l'**obligation immédiate** d'un gouvernement
(*cadre de protection des droits humains*)
(*voir également universalisme progressif*)

redistribution

Le rééquilibrage de la répartition effective des biens, des ressources, des **opportunités**, des **capabilités**, des **libertés** et du **pouvoir** parmi les personnes dans un contexte donné, en quête de l'**équité**
(*voir également distribution et prédistribution*)

revenus

La valeur reçue par les personnes sous forme de salaires, traitements, pensions ou prestations sociales
économie
(*voir également inégalité de revenus ; comparer avec la richesse*)

richesse

La valeur de ce que les personnes possèdent : les actifs financiers plus les actifs réels (par exemple, le logement) moins les dettes
économie ; (*voir également inégalité des richesses ; comparer avec les revenus*)

S

structure

Les schémas récurrents qui influencent ou limitent l'**autonomie** et les choix des individus. La socialisation, les programmes culturels, les cadres juridiques et les ressources matérielles sont généralement vus comme des éléments structurels.
(*sociologie ; voir également : agentivité*)

systématique

D'apparence régulière, selon le **mécanisme** et le contexte

T

taxation progressive

L'application par le gouvernement de taux d'imposition plus élevés en fonction des **revenus** et de la **richesse**

U

universalisme

En politique sociale, le principe et la pratique selon lesquels le droit aux prestations est un droit fondamental dont doit pouvoir bénéficier toute personne
Peu de régimes politiques, voire aucun, (ne) sont purement basés sur le ciblage ou l'**universalisme** : souvent hybrides, ils se situent généralement quelque part entre ces deux extrêmes sur un continuum

universalisme progressif

Comme approuvé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : « personne ne sera laissé de côté ... et les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider »
(*voir également réalisation progressive*)

utilité

La condition de s'avérer utile, dans le sens d'apporter de la satisfaction, du bonheur ou des bénéfices
